



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport présenté par le Secrétaire général en application des résolutions 1447 (2002), 1472 (2003) et 1476 (2003)

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 1447 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 4 décembre 2002, dans lequel le Conseil m'a prié de lui soumettre un rapport détaillé sur son application une semaine au moins avant l'expiration de la période de 180 jours, ainsi que conformément au paragraphe 11 de la résolution 1472 (2003) du 28 mars 2003 et au paragraphe 1 de la résolution 1476 (2003) du 24 avril 2003. Il décrit les progrès réalisés dans l'exécution du programme humanitaire en Iraq, conformément à la résolution 986 (1995), depuis le 5 décembre 2002. Sauf indication contraire, la date limite pour les données contenues dans le rapport est le 30 avril 2003.

2. Le 26 décembre 2002, le Gouvernement iraquien, conformément au paragraphe 8 a) ii) de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, a soumis son plan de distribution pour la nouvelle période (phase XIII) spécifiée au paragraphe 1 de la résolution 1447 (2002). Le plan de distribution (S/2003/6) a été approuvé le 3 janvier 2003.

3. Durant la phase actuelle, le programme humanitaire en Iraq a été gravement affecté par plusieurs facteurs, notamment la situation en matière de sécurité, la grave pénurie de fonds dans le compte ESC (59 %), en raison principalement des trop nombreux contrats passés par le Gouvernement iraquien malgré l'insuffisance de fonds, contrairement aux conseils du Bureau chargé du Programme Iraq et, dans les trois gouvernorats du nord (Dohouk, Erbil et Souleimaniyeh), la forte appréciation de l'ancien dinar iraquien par rapport au dollar des États-Unis. L'insécurité accrue avant le conflit a affecté négativement les activités d'observation et de contrôle des Nations Unies et entravé l'exécution des projets. La contraction des effectifs du personnel international à la suite de la publication d'un avis aux voyageurs le 3 février 2003, a considérablement réduit les activités d'observation et de contrôle dans le centre et le sud et l'exécution du programme dans les trois gouvernorats du nord. Depuis le retrait du personnel international et la suspension provisoire du programme, le 17 mars 2003, la plupart des activités exécutées dans le cadre du programme ont été suspendues.

4. Avant le retrait du personnel international, l'ONU et les autorités locales à Erbil et à Souleimaniyeh ont signé un accord concernant la protection des avoirs des Nations Unies achetés conformément à la résolution 986 (1995) du Conseil de



sécurité et des ressources suffisantes ont été mises à la disposition du personnel national des Nations Unies pour faire face à toute situation d'urgence dans les trois gouvernorats du nord. Un accord a été conclu et des procédures ont été établies d'un commun accord avec les autorités locales concernant l'utilisation de ces ressources dans les situations d'urgence qui pourraient surgir lors du conflit. Toutefois, en l'absence de situation d'urgence, ces ressources n'ont pas été utilisées. Depuis leur retour dans les trois gouvernorats du nord, les membres du personnel des Nations Unies ont assumé la responsabilité de la gestion des avoirs.

5. Entre le 10 février et le 4 mars 2003, cinq projets (116 millions de dollars) ont été approuvés pour couvrir les besoins imprévus. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé un projet concernant l'achat de farine de blé pour les trois gouvernorats du nord qui n'avaient pas reçu la même allocation que celle attribuée par le Gouvernement au centre et au sud. Le projet a été exécuté en partie. Également avant le retrait du personnel international, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avait organisé des programmes de formation à l'intention des instituteurs et agents sanitaires afin de leur permettre de fournir un soutien psychologique aux enfants d'âge scolaire traumatisés par le conflit et de faire face aux besoins sanitaires d'urgence des populations déplacées. Parmi ces activités on mentionnera la fourniture d'une assistance et la distribution de jouets et d'autres articles aux élèves des écoles primaires, afin de les maintenir occupés pendant le conflit; le personnel a reçu une formation afin d'accueillir les déplacés attendus des régions du centre et du sud, en particulier des gouvernorats de Ninive et Ta'mim; heureusement, il n'y a pas eu d'afflux massif.

6. Dans les trois gouvernorats du nord, le personnel national des Nations Unies a continué d'exécuter les activités du programme pendant le conflit, contribuant à la fourniture de services essentiels, comme la distribution de denrées alimentaires et d'eau, la prestation de soins de santé, la distribution d'électricité et la démarcation des zones infestées par les mines terrestres et engins non explosés. Le personnel national a également fourni une assistance aux nouveaux groupes de personnes déplacées, leur fournissant des vivres et d'autres articles et des services d'urgence en matière de distribution d'eau et d'assainissement jusqu'à leur retour à leur lieu d'origine. Bien que ces activités aient été exécutées à un rythme limité, le personnel national a agi de manière remarquable, réussissant à protéger les avoirs du programme et à renforcer la confiance de la population locale par la distribution de vivres et de médicaments et en facilitant le retour des personnes déplacées à leur lieu d'origine. En outre, le personnel national des Nations Unies a facilité l'entrée de 1 253 camions transportant des marchandises expédiées par le PAM et l'UNICEF pour l'Iraq par le point de passage de la frontière avec la Turquie (Ibrahim Khalil), en l'absence des inspecteurs indépendants des Nations Unies (Cotecna).

7. Depuis son lancement en décembre 1996, le programme a contribué à améliorer les conditions de vie de la population iraquienne. Toutefois, les résultats obtenus demeurent extrêmement précaires et sont tributaires de la fourniture continue de ressources. Il reste à évaluer en détail l'impact global du conflit armé et du pillage qui a suivi dans le centre et le sud du pays, y compris l'étendue des pertes concernant les apports du programme et des dommages infligés à l'infrastructure; mais il ressort des premières évaluations que la situation est grave. Les hôpitaux ont été pillés et les vaccins rendus inefficaces en raison des pannes de courant. Le système de distribution de vivres et de médicaments a été profondément perturbé. L'approvisionnement en eau et en électricité, interrompu pendant le conflit, est

progressivement rétabli. Les stations d'épuration des eaux usées ont été endommagées, ce qui a élevé les niveaux de pollution de l'eau. L'activité scolaire, interrompue en février 2003, reprend lentement. L'interruption du fonctionnement des systèmes d'irrigation affectera la production de légumes et de fruits. Les projets d'élevage de volaille et les services vétérinaires ont souffert des pillages et subi des dégâts matériels. La plupart des camions vétérinaires et des vaccins sont considérés comme inutilisables. Les lignes téléphoniques ont été interrompues dès le début des hostilités. Les sièges de tous les organismes et programmes des Nations Unies à Bagdad ont été pillés et vandalisés à la suite du conflit. Les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont été gravement endommagés et incendiés. Toutefois, au 5 mai 2003, les bureaux de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avaient été remis en état et étaient prêts à fonctionner, comme les locaux du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq et celui du Programme alimentaire mondial (PAM).

8. Dans les trois gouvernorats du nord, le premier groupe de fonctionnaires internationaux des Nations Unies qui est revenu le 24 avril 2003, a trouvé la situation humanitaire meilleure qu'initialement prévu. Les autorités locales ont pu maintenir l'ordre public, épargnant à la région les pillages généralisés qui ont suivi le conflit dans le reste du pays. Les services sociaux, comme les hôpitaux, continuent de fonctionner normalement. Les écoles qui avaient fermé avant le départ des agents internationaux ont rouvert.

9. La suspension du programme, le 17 mars 2003, a toutefois eu un effet multiplicateur négatif sur l'économie et la population de la région. L'exécution du programme avait suscité de nombreuses activités économiques, créant des emplois et fournissant une base de recettes fiscales pour l'administration locale. Du fait de sa suspension, les entrepreneurs locaux exécutant les projets ont dû débaucher leurs employés, aggravant le problème du chômage dans la région. Cette situation a affecté la capacité des autorités locales de verser les traitements des fonctionnaires locaux. De ce fait, dans les trois gouvernorats du nord, les fonctionnaires, et notamment le personnel administratif et autres catégories travaillant dans les services essentiels, ne sont pas payés depuis trois mois.

## **II. Production de recettes**

### **A. Production pétrolière et vente de pétrole et de produits pétroliers**

10. Depuis le début de la phase XIII, les superviseurs et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït ont examiné et approuvé 142 marchés passés avec des acheteurs de 38 pays (y compris 31 marchés de la phase précédente reportés sur la phase XIII)<sup>1</sup>. Le

<sup>1</sup> Afrique du Sud (1); Algérie (1); Arménie (1); Bélarus (2); Bulgarie (2); Canada (2); Chine (6); Chypre (7); Égypte (4); Émirats arabes unis (1); Espagne (3); Fédération de Russie (22); France (11); Grèce (1); Inde (1); Indonésie (1); Italie (8); Jordanie (11); Liban (7); Liechtenstein (2); Malaisie (1); Myanmar (1); Nigéria (2); Oman (2); Pakistan (2); Panama (4); Philippines (1); Portugal (1); Qatar (3); République arabe syrienne (7); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (3); Suisse (7); Thaïlande (1); Tunisie (2); Turquie (5); Ukraine (3); Viet Nam (2); Yémen (1).

volume total des exportations de pétrole faisant l'objet de ces marchés correspond à 382,4 millions de barils, d'une valeur estimée à 9 milliards d'euros, soit 10 milliards de dollars, au taux de change appliqué le 1er mai 2003. Toutefois, le volume de pétrole effectivement enlevé au 20 mars 2003 s'établissait à 169,6 millions de barils, d'une valeur totale de 4 milliards 180 millions d'euros (4,6 milliards de dollars) au taux de change appliqué le 1er mai 2003. Le taux moyen des exportations de pétrole iraquien dans le cadre du programme entre le 5 décembre 2002 et le 20 mars 2003 était de 1,6 million de barils/jour – soit 33 % de plus que le taux obtenu durant la phase XII (1,2 million de barils/jour). Les exportations comprenaient 160 chargements. Sur le volume total exporté, 57 % provenaient de Mina al-Bakr (Iraq) et 43 % de Ceyhan (Turquie). En ce qui concerne la destination des exportations de pétrole iraquien, 31,1 % étaient destinés au marché européen, 62,4 % au marché des Amériques/Caraïbes et 6,5 % à l'Extrême-Orient.

11. Le dernier chargement de pétrole au titre du programme expédié par le terminal de départ de Mina al-Bakr a eu lieu le 16 mars 2003, tandis que le dernier chargement au terminal de Ceyhan est parti le 20 mars 2003. Les inspecteurs indépendants de Saybolt ont été retirés du terminal de Mina al-Bakr et de la station de comptage de Zakhō le 18 mars 2003, dans le cadre du retrait de l'ensemble du personnel international des Nations Unies et du personnel engagé par l'Iraq. Deux inspecteurs indépendants de Saybolt sont actuellement affectés au terminal de Botas à Ceyhan. La validité des contrats concernant l'achat de pétrole, qui avait été reportée de la phase XII à la phase XIII, avait expiré au 20 mars 2003. Il restait au total 93 contrats valides portant sur quelque 160 millions de barils de pétrole. Toutefois, aucun des contrats ne sera plus valide au-delà du 3 juin 2003. Les réservoirs du terminal de Botas à Ceyhan sont à pleine capacité, avec environ 9 350 000 barils de pétrole. Le stock opérationnel des réservoirs est d'environ 8,3 millions de barils.

12. Sur la base de recettes d'un montant de 4,6 milliards de dollars, et après les déductions requises conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, un montant d'environ 3,1 milliards de dollars a été mis à la disposition du programme humanitaire au titre de la phase XIII.

## **B. Comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq**

13. Les comptes ouverts par l'ONU pour le Programme Iraq sont répartis en sept distincts, conformément au paragraphe 8 a) à g) de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Au 30 avril 2003, un montant dépassant légèrement 4 milliards 160 millions d'euros avait été versé pour la phase XIII, conformément aux résolutions 1284 (1999), 1330 (2000), 1360 (2001), 1382 (2001), 1409 (2002), 1443 (2002) et 1447 (2002) du Conseil, portant le montant total des recettes provenant des ventes de pétrole depuis le lancement du Programme à 37 milliards 330 millions de dollars (28 milliards 780 millions d'euros). La ventilation des recettes pétrolières entre les divers fonds et le montant des dépenses correspondantes figurent à l'annexe I du présent rapport. Le nombre et la valeur des lettres de crédit couvertes par les recettes pétrolières qui ont été émises pour financer l'achat de fournitures humanitaires sont indiqués à l'annexe II.

14. En ce qui concerne la diversification des services bancaires pour le Compte Iraq des Nations Unies, deux contrats ont été exécutés entre deux banques

différentes et l'ONU pour l'émission de lettres de crédit afin de financer l'achat de fournitures humanitaires. L'ONU a présenté deux amendements à l'accord sur les services bancaires avec deux banques et attend leur signature à ce sujet. Compte tenu de l'évolution de la situation, une invitation à soumissionner a été établie par la Trésorerie des Nations Unies pour diversification supplémentaire. Cette adjudication sera lancée, sous réserve de la décision du Conseil de sécurité concernant l'avenir du Programme.

15. Au paragraphe 8 de sa résolution 1360 (2001), le Conseil de sécurité m'a prié de prendre les mesures nécessaires pour utiliser les fonds excédentaires prélevés sur le compte créé conformément au paragraphe 8 d) de la résolution 986 (1995) aux fins énoncées au paragraphe 8 a) de cette résolution, afin d'accroître les fonds disponibles pour des achats humanitaires, y compris, le cas échéant, les buts visés au paragraphe 24 de la résolution 1284 (1999). À la suite des efforts concertés déployés par le Bureau chargé du Programme Iraq pour réduire au minimum les dépenses au titre du compte ESD (2,2 %), en janvier 2003, un montant de 61 millions de dollars, représentant les fonds excédentaires accumulés à la fin de la phase XII a été redistribué pour l'achat de fournitures humanitaires. Cela a porté le montant total des virements du compte ESD (2,2 %) au compte ESB (59 %) à 272 millions de dollars. En septembre 2000, un montant de 52 millions de dollars, constituant des fonds excédentaires à la fin de la phase VII, avait été redistribué pour l'achat de fournitures humanitaires. De même, en juillet 2001, un montant de 75 millions de dollars, représentant les fonds excédentaires à la fin de la phase VIII, a été redistribué. En décembre 2001, un montant de 84 millions de dollars a été viré, représentant le montant des fonds excédentaires à la fin de la phase X. En raison d'une réduction importante des recettes pétrolières au cours des phases IX et XI, toutefois, aucun fonds excédentaire n'était disponible à des fins de redistribution pour l'achat de fournitures humanitaires supplémentaires.

### **III. Examen et approbation des demandes**

#### **Examen des demandes reçues au titre du compte ESB (59 %)**

16. Depuis le début de l'exécution du programme, en décembre 1996, le Secrétariat avait reçu, au 12 mai 2003, 29 936 demandes signées par le Gouvernement iraquien qui représentaient une valeur totale de 52 milliards 360 millions de dollars, contre un montant total de 48 milliards 630 millions de dollars budgétisé au titre des plans de distribution pour les phases I à XIII. Or, les fonds effectivement disponibles pour couvrir les contrats conclus par le Gouvernement iraquien s'élevaient au total à quelque 39 milliards de dollars, ce montant comprenant toutes les allocations principales et les intérêts sur les fonds du compte ESB (59 %), les fonds remboursés par prélèvements sur le compte ESC (13 %) au titre des achats en vrac de produits alimentaires et de médicaments, les fonds déduits du compte ESC (13 %) au titre du coût des pièces de rechange destinées au secteur pétrolier et du rebranchement du réseau électrique national, ainsi que les fonds excédentaires virés du compte ESD (2,2 %).

17. Le Comité et le Secrétariat avaient envoyé une approbation ou une notification pour 23 129 demandes de contrat, d'une valeur totale de 44 milliards 140 millions de dollars. Un solde d'environ 2 milliards de dollars était donc indisponible pour l'approbation de demandes supplémentaires, ce montant ayant été réservé au

matériel destiné à l'industrie pétrolière et aux allocations spéciales. Par ailleurs, 3 611 demandes avaient été examinées, représentant une valeur totale de 7 milliards 160 millions de dollars, qui n'avaient pu faire l'objet de lettres d'approbation à cause de l'absence de fonds dans les secteurs et phases appropriés. Avec 1 895 demandes supplémentaires représentant une valeur de 7 milliards 380 millions de dollars reçues mais non entièrement examinées, le déficit de financement au compte ESB (59 %) est actuellement de 14 milliards 540 millions de dollars.

18. Au 12 mai 2003, la Banque centrale d'Iraq n'avait pas demandé l'ouverture de lettres de crédit concernant 664 demandes représentant une valeur de 1 milliard 120 millions de dollars qui avaient été assorties de lettres d'approbation. De plus, il y avait 1 288 demandes, représentant une valeur totale de 2,2 milliards de dollars, pour lesquelles les lettres de crédit correspondantes avaient été émises il y a plus d'un an, mais au titre desquelles aucune livraison n'avait été effectuée en Iraq. La valeur totale des fournitures et du matériel livrés à l'Iraq au titre du compte ESB (59 %) s'élevait à 26 milliards 450 millions de dollars, des fournitures et du matériel supplémentaires, représentant 9,4 milliards de dollars, étant toujours en voie de production et de livraison.

#### **Compte ESC (13 %)**

19. Depuis le début de l'exécution du programme, au 12 mai 2003, un montant de quelque 8 milliards 110 millions de dollars a été alloué au titre du compte ESC (13 %) au moyen des ventes de produits pétroliers, dont 3 milliards 540 millions de dollars avaient été affectés aux remboursements au compte ESB (59 %) au titre de la fourniture de produits alimentaires, de médicaments et de vaccins livrés dans les trois gouvernorats du nord dans le cadre d'arrangements concernant les achats en vrac ainsi qu'au titre du rebranchement du réseau d'électricité nationale (2 milliards 530 millions de dollars), ainsi que 1 milliard 10 millions de dollars déduits du compte ESC (13 %) au titre du coût de pièces de rechange et de matériel destinés au secteur pétrolier. Le solde de 4 milliards 570 millions de dollars a été alloué à l'Organisation des Nations Unies afin d'exécuter le programme humanitaire dans les trois gouvernorats du nord pour le compte du Gouvernement iraquien. Des fournitures, du matériel et des services d'une valeur de 1 milliard 670 millions de dollars avaient été livrés dans les trois gouvernorats du nord, laissant un solde inutilisé de 1,7 milliard de dollars.

20. On trouvera à l'annexe III un aperçu statistique de toutes les demandes présentées au titre des comptes ESB (59 %) et ESC (13 %).

#### **Procédures d'application de la liste d'articles sujets à examen**

21. L'examen des demandes relevant de la résolution 1454 (2003) a subi le contre-coup des événements liés à l'Iraq qui se sont produits après le 18 mars 2003. Le départ de tout le personnel international et du personnel contractuel des Nations Unies s'est accompagné du retrait des inspecteurs indépendants des Nations Unies de cinq points d'entrée autorisés. Dans le même temps, le Bureau chargé du Programme Iraq a continué de recevoir et d'examiner de nouvelles demandes présentées par des missions permanentes et des organismes et programmes des Nations Unies, en partie dans le cadre des dispositions modifiées conformément à la résolution 1472 (2003). Entre le 17 mars et le 12 mai 2003, le Bureau a reçu 843 nouvelles demandes signées par le Gouvernement iraquien représentant une valeur

de 1 milliard 804 millions de dollars. Les organismes et programmes des Nations Unies ont en outre soumis 153 contrats d'une valeur de 80 millions de dollars au titre du compte ESC (13 %). Les nouvelles demandes ont été particulièrement nombreuses au cours des trois premières semaines du conflit en Iraq pour ralentir quelque peu par la suite, encore que de nouvelles demandes signées avant le 18 mars 2003 continuent d'arriver et d'être enregistrées.

22. Le Bureau chargé du Programme Iraq a continué d'examiner toutes les demandes conformément à la liste révisée d'articles sujets à examen jusqu'au 14 avril 2003. À cette date, dans une lettre adressée au Président du Comité, le Directeur exécutif du Programme Iraq a informé le Comité que, compte tenu de l'important déficit des fonds disponibles et devant les incertitudes financières liées à la cessation complète des exportations de pétrole, le Bureau chargé du Programme Iraq était contraint, à titre provisoire et exceptionnel, de suspendre l'examen de demandes supplémentaires au titre du compte ESB (59 %). Le nombre et la valeur des demandes entièrement traitées mais non financées est resté essentiellement inchangé et, au 12 mai 2003, il y avait 3 611 demandes d'une valeur de 7 milliards 160 millions de dollars, concernant essentiellement les secteurs suivants : produits alimentaires, manipulation des aliments, logement, agriculture, eau et assainissement, transports et électricité. Les contrats approuvés et non financés dans les différents secteurs sont décrits à l'annexe IV.

23. La décision de suspendre l'examen des demandes n'a pas empêché le Bureau chargé du Programme Iraq de continuer de recevoir et d'enregistrer de nouvelles demandes. C'est ainsi qu'entre le 14 avril et le 12 mai 2003, il a reçu au total 194 demandes au titre du compte ESB (59 %) représentant une valeur totale de 398 millions de dollars. Toutefois, aucune autre suite n'a été donnée après le 14 avril 2003 aux contrats à l'étude pour ce qui est de ces demandes et d'autres demandes à différents stades de la procédure d'examen. Le nombre total de contrats au titre du compte ESB (59 %) en cours de traitement au 12 mai était de 1 895 pour une valeur de 7 milliards 380 millions de dollars, dont les nouvelles demandes reçues après le 14 avril et enregistrées comme étant en cours d'examen par le Bureau chargé du Programme Iraq. Par ailleurs, l'examen des demandes soumises par les organismes et programmes des Nations Unies au titre du compte ESC (13 %) s'est poursuivi après le 14 avril. De ce fait, au 12 mai, il n'y avait que 53 demandes de ce type, d'une valeur de 39 millions de dollars, en cours d'examen.

24. Au 12 mai 2003, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avaient établi que 284 demandes au titre du compte ESB (59 %) d'une valeur de 980 millions de dollars contenaient un ou plusieurs articles relevant de la liste d'articles sujets à examen. Il s'agissait en général de véhicules et grues mobiles, les autres articles étant les suivants : vaccins, produits chimiques, instruments de mesure, pompes résistant à la corrosion, appareils respiratoires, matériel de laboratoire et matériel à rayons X non médical et matériel de télécommunications. Cependant, à cause de la suspension de l'examen, aucune suite supplémentaire n'a été donnée à ces contrats depuis le 14 avril 2003, dont 55 demandes en attente de modification, d'une valeur de 263 millions de dollars. La plupart des fournisseurs dans le cadre de contrats de cette catégorie se proposaient d'éliminer du contrat des articles sujets à examen mais l'absence de représentation de l'autre partie au contrat les en a empêchés. Parallèlement, il y avait 13 autres contrats comportant des articles sujets à examen pour lesquels les fournisseurs ont demandé une étude

d'impact, mais il n'a pas pu être donné suite à cette demande à cause du départ de l'Iraq du personnel de l'ONU, en mars 2003.

25. Avant la suspension de l'examen, le taux d'approbation des articles figurant sur la liste d'articles sujets à examen par le Comité créé par la résolution 661 est resté relativement faible, se situant à 11,8 %. Sur les 179 contrats soumis à l'approbation du Comité, 21 seulement ont été approuvés, essentiellement avec des observations concernant l'usage final. Toutefois, avec le départ du personnel de l'ONU de l'Iraq, il n'y a pas eu d'observations concernant la vérification de l'utilisation finale depuis le 17 mars 2003.

26. Le Bureau chargé du Programme Iraq a introduit le 1er mars 2003 un système de quotas annuels pour certains articles à double usage, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1454 (2003), afin d'empêcher le stockage de ces articles en Iraq tout en y autorisant l'exportation de quantités suffisantes pour répondre à des besoins civils légitimes. Depuis l'introduction de cette mesure, le Bureau chargé du Programme Iraq a reçu 12 demandes d'une valeur de 53 millions de dollars contenant 15 de ces articles, d'une valeur de 1,2 million de dollars. Il s'agissait notamment de milieux de culture, de pesticides organophosphatés et d'antibiotiques spécifiques (Doxycycline et Gentamycine). Dans la plupart des cas, les quantités dont l'approbation était demandée étaient largement dans les limites des quotas, si bien que le Bureau chargé du Programme Iraq a approuvé les demandes, les articles n'étant pas sujets à examen. Dans un seul cas, dans le secteur agricole, la quantité de 50 000 kilogrammes de poudre de gentamycine (matière première) dépassait de quelque 5 800 kilogrammes le quota annuel fixé pour cet article particulier. L'excédent a fait l'objet des procédures applicables à la liste des articles sujets à examen.

27. L'examen des demandes en attente et réévaluées au titre du paragraphe 18 de la résolution 1409 (2002) s'est également poursuivi jusqu'au 14 avril 2003. À cette date, sur un total de 1 860 demandes représentant une valeur de 4 milliards 680 millions de dollars (mise en attente de catégorie « B »), 1 175 demandes d'une valeur de 2 milliards 390 millions de dollars avaient été approuvées, ne contenant pas d'articles sujets à examen (ou comportant des articles sujets à examen retirés de la liste au moyen d'amendements). Les autres demandes étaient à des stades divers d'examen au titre de la liste des articles sujets à examen ou avaient été considérées comme nulles et non avenues à l'entrée en vigueur de la suspension, le 14 avril. S'agissant des mises en attente de la catégorie « A », un total de 171 demandes d'une valeur de 315 millions de dollars ont été renvoyées aux fournisseurs. Par la suite, 33 de ces demandes d'une valeur de 101 millions de dollars ont été réintroduites; et 11 d'entre elles, d'une valeur de 20 millions de dollars, ont été ultérieurement approuvées, et les autres, « suspendues » à différents stades d'examen.

#### **Application des résolutions 1472 (2003) et 1476 (2003)**

28. Au 19 mai 2003, les organismes et programmes des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Bureau chargé du Programme Iraq, avaient établi que des marchandises faisant l'objet de 372 contrats d'une valeur de 949 millions de dollars étaient prioritaires et pouvaient être expédiées le 3 juin 2003. La plupart des marchandises de la catégorie confirmée faisaient partie des secteurs des produits alimentaires (463 millions de dollars) et de l'électricité (239 millions de dollars), les

autres concernant les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'eau et assainissement. En outre, les organismes et programmes des Nations Unies examinaient toujours 212 autres contrats représentant un solde non livré de plus de 330 millions de dollars, aux fins d'expédition éventuelle pour le 3 juin.

29. Dans la plupart des cas, les contrats prioritaires comportaient des contrats approuvés et déjà financés, étant donné qu'ils avaient le plus de chance de pouvoir faire l'objet de livraisons dans les délais très stricts prescrits par la résolution 1472 (2003), prolongés ultérieurement par la résolution 1476 (2003). Toutefois, 12 contrats approuvés et non financés d'une valeur de 53 millions de dollars ont été récemment classés prioritaires par le PNUD et ont ensuite fait l'objet d'un financement au titre de l'alinéa g) du paragraphe 4 de la résolution 1472 (2003). Les contrats en question portent sur du matériel de dragage et d'enlèvement d'épaves, qui pourrait faire l'objet de livraison pour le 3 juin 2003, en vue de la réouverture du port d'Oum Qasr.

30. Le départ de l'Iraq des inspecteurs indépendants des Nations Unies à la veille de l'ouverture des hostilités a empêché de nombreux fournisseurs de mener à bien les livraisons de marchandises déjà en transit à destination de l'Iraq. Au 19 mai 2003, les fournisseurs avaient enregistré auprès du Bureau chargé du Programme Iraq 390 contrats de ce type, dont une partie ou la totalité des marchandises étaient en route pour l'Iraq. Une faible partie de ces contrats (102) ont été repris par les organismes et programmes des Nations Unies, étant donné qu'ils contenaient des marchandises prioritaires. Les 288 autres contrats, dont certains sont toujours à l'examen afin de confirmer que les marchandises sont en transit, tomberaient sous le coup des procédures adoptées par le Comité au titre de l'alinéa g) du paragraphe 4 de la résolution 1472 (2003), afin de dédommager les fournisseurs pour couvrir les frais de stockage des envois en transit jusqu'au 3 juin 2003.

31. La première démarche en vue de l'expédition et de la livraison effectives des marchandises prioritaires en dehors de l'Iraq conformément au paragraphe 4 de la résolution 1472 (2003) ont consisté à renégocier les contrats de marchandises prioritaires certifiées pouvant être expédiées le 3 juin et à soumettre des amendements en ce sens au Bureau chargé du Programme Iraq. Si le nombre total de contrats portant sur des marchandises prioritaires pouvant être expédiées le 3 juin était de 372 au 19 mai, le Bureau avait reçu des organismes des Nations Unies 266 amendements concernant ces contrats, alors que six amendements seulement avaient été reçus deux semaines auparavant. La valeur totale des contrats a été réduite de quelque 53 millions de dollars du fait de ces amendements, essentiellement en raison du changement des coûts de transport et d'assurance à la charge des fournisseurs, mais aussi, dans certains cas, du fait de la réduction des quantités à livrer. Le coût net pour le compte séquestre devra toutefois comporter le coût du stockage des marchandises à expédier à d'autres endroits et de leur transport en Iraq.

32. Le Bureau chargé du Programme Iraq a reçu de nombreuses demandes et plaintes de missions permanentes auprès de l'ONU ainsi que de fournisseurs qui n'avaient pas été retenus dans le cadre de l'établissement des priorités et qui n'avaient pas de marchandises en transit. La demande concerne un large éventail de contrats : demandes introduites récemment, contrats en cours d'examen et contrats approuvés mais non financés, contrats approuvés et financés portant bien souvent sur des marchandises produites ou en cours de production mais non expédiées avant

le 17 mars 2003. En attendant que le Conseil de sécurité se prononce au sujet du statut de ces contrats, le Bureau n'est pas en mesure de donner une réponse satisfaisante aux demandes et plaintes reçues.

33. Par l'alinéa e) du paragraphe 4 de la résolution 1472 (2003), le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à négocier et exécuter de nouveaux contrats portant sur les articles médicaux essentiels. Après l'adoption de la résolution, le Bureau a communiqué à l'OMS et à l'UNICEF des listes de contrats approuvés contenant des médicaments et vaccins essentiels afin de déterminer si ces articles pouvaient être expédiés avant le 3 juin 2003 et si les quantités disponibles permettraient de répondre aux besoins prévus. Tout en cherchant à adopter tous les contrats approuvés et financés contenant des médicaments essentiels à livrer à d'autres endroits, l'OMS a également présenté une proposition concernant l'achat de quelque 250 médicaments essentiels en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins pendant trois mois et représentant une valeur estimative de 22 millions de dollars. Une proposition analogue concernant des vaccins devrait être soumise prochainement. L'obligation d'expédier les marchandises avant le 3 juin 2003 demeure le principal obstacle à l'application intégrale de l'alinéa e) du paragraphe 4, étant donné que certains des médicaments et la plupart des vaccins ne sont pas disponibles immédiatement et exigent de plus longs délais de fabrication. Malgré le délai imposé par la résolution 1476 (2003), les retards dans l'achat de ces articles pourraient interrompre l'approvisionnement d'articles médicaux et entraîner rapidement des pénuries.

34. Le paragraphe 7 de la résolution 1472 (2003) prévoit l'approbation rapide des contrats de matériel et d'équipement humanitaire d'urgence présentés en dehors du programme « pétrole contre nourriture », qui reste soumis aux sanctions. Au 19 mai 2003, il y avait 176 demandes à ce titre. La plupart d'entre elles (130) provenaient d'organismes et programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, dont l'UNICEF (60), le PAM (45), le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (12) et l'OMS (10). Les 43 demandes restantes émanaient de diverses missions permanentes, agissant au nom d'organisations non gouvernementales.

#### **IV. Activités d'observation et de supervision**

##### **A. Inspection et confirmation authentifiée de l'arrivée de fournitures humanitaires**

35. L'opération d'inspection et d'authentification des fournitures humanitaires par les inspecteurs indépendants des Nations Unies aux cinq points d'entrée autorisés en Iraq s'est déroulée normalement jusqu'au retrait des inspecteurs pour des raisons de sécurité, le 17 mars 2003 du port d'Oum Qasr et le 18 mars des quatre autres points frontaliers d'entrée. Au moment de leur départ de l'Iraq, la valeur totale des fournitures et du matériel livrés au titre des comptes ESB (59 %) et ESC (13 %) avait atteint quelque 27 milliards de dollars, dont plus de 1 milliard 600 millions de dollars de pièces de rechange et matériel pour l'industrie pétrolière iraquienne.

36. Au moment du retrait de l'Iraq des inspecteurs indépendants des Nations Unies, des marchandises d'une valeur de 57 millions de dollars environ au titre de

56 contrats étaient soit en cours de déchargement/livraison, soit auraient été déchargées/livrées peu après. Le Bureau chargé du Programme Iraq a effectué une analyse des documents pertinents et établi que dans 29 cas représentant environ 20 millions de dollars, ces documents étayaient raisonnablement la réclamation des fournisseurs concernant la livraison de marchandises en Iraq. En se fondant sur les preuves documentaires communiquées par les fournisseurs concernés et/ou sur leurs propres observations directes, les inspecteurs de la Cotecna procèdent actuellement à un examen indépendant des 29 dossiers, en vue d'une confirmation authentifiée rétroactive. Une enquête est en cours à propos des 27 autres cas, et une approche analogue sera appliquée lorsqu'il pourra être établi que la réclamation est à première vue sérieuse, ce qui permettrait à la Cotecna de confirmer et d'authentifier de manière indépendante l'arrivée des marchandises en Iraq.

37. Depuis l'adoption de la résolution 1472 (2003) et l'autorisation donnée au Secrétaire général d'établir différents endroits de livraison dans d'autres pays que l'Iraq, les inspecteurs indépendants des Nations Unies (Cotecna) ont été redéployés en différents lieux, en Jordanie, au Koweït, en République arabe syrienne et en Turquie et ont commencé à authentifier les marchandises reçues par les organismes et programmes des Nations Unies tant au titre du compte ESC (13 %) que du compte ESB (59 %). Il y a actuellement dans ces endroits 81 inspecteurs qui certifient conformes les marchandises soit en d'autres lieux de déchargement soit en d'autres sites de stockage des marchandises hors d'Iraq établis par les organismes et programmes des Nations Unies. Selon les informations dont dispose le Bureau chargé du Programme Iraq, au 12 mai 2003, différents chargements de produits alimentaires au titre du compte ESB (59 %) représentant au total 274 000 tonnes étaient arrivés en d'autres lieux, ainsi que différents chargements de produits alimentaires au titre du compte ESC (13 %). Les marchandises ont été authentifiées, ou leur authentification est en cours. La rapidité de l'authentification dépend en grande partie de la diligence des organismes et programmes des Nations Unies pour informer le Bureau chargé du Programme Iraq de l'arrivée des marchandises dans les autres lieux afin de permettre à ce Bureau d'y envoyer des inspecteurs de la Cotecna.

## **B. Vérification de l'acheminement du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière**

38. L'équipe d'inspection du matériel et des pièces de rechange destinés à l'industrie pétrolière avait effectué 4 807 visites dans divers entrepôts et sites en Iraq au 18 mars 2003, date du retrait de l'équipe pour des raisons de sécurité. Le Comité a jusqu'à présent approuvé au total 468 contrats d'une valeur de 376 millions de dollars sous réserve de vérification de l'usage/utilisateur final, sur lesquels des marchandises d'une valeur de 265 millions de dollars, approuvées au titre de 347 contrats, ont été livrées à l'Iraq et, dans 323 cas, ont été inspectées avant le retrait de l'équipe.

## V. Exécution du programme

### A. Questions sectorielles

#### Alimentation

39. Le Gouvernement iraquien a commencé à distribuer des rations de deux mois en juillet 2002. De décembre 2002 à fin février 2003, il a procédé à trois cycles de distribution, couvrant les droits jusqu'en juillet 2003. Le 15 mars, le Gouvernement a également annoncé le début de la distribution pour le mois d'août, ce qui n'a pas pu être confirmé par les mécanismes d'observation des Nations Unies. Malgré la distribution anticipée de rations, des bénéficiaires interrogés début mars 2003 ont indiqué que les stocks ménagers de vivres ne dureraient que jusqu'à fin avril. Une évaluation rapide des besoins effectuée par l'ONU à Nassiriya (gouvernorat de Thi-Qar) le 19 avril a confirmé que les réserves ménagères de vivres dureraient seulement jusqu'à la première semaine de mai. Cette situation s'explique par le fait que les rations alimentaires constituent la seule source de revenus pour les plus défavorisés (60 % de la population), lesquels en vendent une partie pour acheter d'autres produits de base essentiels.

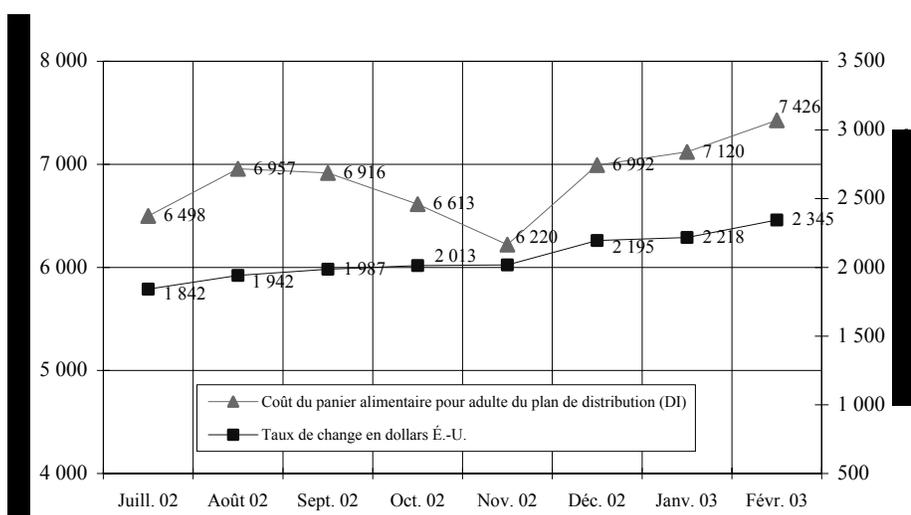
40. Dans le centre et le sud, les agents de distribution de vivres et de farine ont distribué quelque 2 150 000 tonnes de denrées alimentaires achetées dans le cadre du programme, dont une partie prêtée par le Gouvernement, à 22,4 millions de bénéficiaires de décembre 2002 à février 2003. De décembre 2002 à mars 2003, le Gouvernement a prêté au programme, en prélevant sur ses stocks nationaux, 100 % de la farine de blé et, en moyenne, 42 % de l'huile végétale, 25 % du thé, du savon et des détergents, et 8 % du sucre et des aliments pour nourrissons.

41. En raison de la faiblesse des stocks à l'intérieur du pays, la distribution de légumineuses et de lait entier en poudre a été inférieure au montant stipulé dans le plan de distribution pour la phase XIII, réduisant ainsi la dose journalière de protéines et de calories fournie par le panier alimentaire. La ration alimentaire mensuelle pour juin/juillet, distribuée en février 2003, fournissait 2 094 kilocalories et 44 grammes de protéines, soit 85 % des besoins en énergie et 75 % des besoins en protéines.

42. En février 2003, le coût du panier alimentaire, calculé sur la base du plan de distribution pour la phase XIII, a augmenté de 6 % par rapport à décembre 2002. Durant la même période, la valeur du dinar iraquien a baissé de 7 %. L'augmentation des prix et les fluctuations du taux de change étaient probablement liées à l'incertitude de la situation. Aucune information sur les prix du marché n'est disponible depuis la mi-mars.

43. Depuis le début du conflit, et au 30 avril 2003, une seule cargaison de 879 tonnes de farine de blé, d'une valeur de 196 093 dollars, achetée dans le cadre du programme, a été envoyée du Koweït à Nassiriya, le 29 avril.

## Prix sur le marché du panier alimentaire



*Note* : Les calculs sont fondés sur la ration pour adulte du plan de distribution pour la phase XIII et le prix du marché de chaque denrée.

### *Les trois gouvernorats du nord*

44. De décembre 2002 à mars 2003, les entrepôts affectés au programme ont reçu 149 245 tonnes et ont distribué 232 312 tonnes de denrées alimentaires à 3,6 millions de bénéficiaires. À la différence du centre et du sud, à la mi-mars 2003, seule la totalité de la ration de thé était distribuée pour les cycles de distribution jusqu'en juillet. La distribution de farine de blé était en retard d'environ cinq mois en raison de la lenteur persistante des livraisons en provenance des moulins de Kirkouk et de Mossoul. L'ONU a signalé ce problème au Ministère du commerce en janvier 2003, mais il n'y a pas été remédié. À Erbil et à Dohouk, la farine de blé a été distribuée jusqu'en février, tandis qu'à Souleimaniyeh, la distribution de farine de blé a été effectuée à 90 %.

45. Dans le cadre de son programme d'alimentation d'appoint, l'ONU a distribué 2 235 tonnes de nourriture à 56 759 personnes vulnérables, comme des femmes enceintes et les mères allaitantes, et les enfants des crèches et des maternelles, dont 12,8 tonnes de denrées alimentaires distribuées à des populations récemment déplacées. En février 2003, les hôpitaux et institutions sociales ont reçu une ration avec trois mois d'avance jusqu'en mai 2003, à titre de mesure d'urgence compte tenu de l'éventualité du conflit. Le projet d'alimentation scolaire, ciblé sur 2 729 écoles primaires rurales, a permis de distribuer un total de 2 121 tonnes de biscuits énergétiques à 371 623 élèves de décembre 2002 à avril 2003.

46. En février 2003, l'ONU a mené à Souleimaniyeh une enquête portant sur 900 ménages concernant les pratiques alimentaires, afin d'établir des indicateurs clefs et d'évaluer leur mise en oeuvre. L'enquête fait ressortir combien il importe de sensibiliser les intéressés à la nutrition, aux soins de santé à domicile et aux pratiques d'alimentation appropriées, indépendamment de l'apport, en temps opportun, d'une alimentation d'appoint.

47. Le projet d'élevage de petits ruminants s'est poursuivi pour 10 037 bénéficiaires. À Dohouk, les observations ont permis de constater que le cheptel distribué en 2001 aux 2 300 ménages dirigés par une femme dans 269 villages s'était accru de 31 % et fournissait des revenus durables permettant de répondre aux besoins familiaux, comme les dépenses de santé et les frais de scolarité.

48. Du 18 mars au 30 avril 2003, 12 425 tonnes de denrées alimentaires (biscuits énergétiques, lait écrémé en poudre, riz, légumineuses, sucre et huile végétale), pour un montant de quelque 6,6 millions de dollars ont été expédiées de pays voisins de l'Iraq vers les trois gouvernorats du nord, à Bagdad, Mossoul et Kirkouk. Ces denrées, financées par le programme, avaient été prépositionnées avant le conflit afin de garantir la continuité des activités du programme.

### **Manutention des produits alimentaires et transports**

49. L'achat de nouvelles locomotives, de pièces de rechange et de matériel dans le cadre du programme de remise en état du réseau ferroviaire s'est poursuivi jusqu'en février 2003. Les opérations de pose de rails pour la deuxième nouvelle grande ligne de chemin de fer ont progressé dans les sections de Beiji-Mossoul et Hilla-Samawah. En décembre 2002, 20 kilomètres environ de nouvelles voies ont été mis en service dans la section Beiji-Mossoul, les trains roulant au départ à une vitesse de 80 kilomètres à l'heure. Durant la même période, 4 600 tonnes de rails sont arrivées – de quoi construire 38 kilomètres de voies. En février 2003, la modernisation de la ligne de 115 kilomètres reliant Mossoul à la frontière syrienne était également en cours. Les plans de la Société nationale de chemins de fer iraqiens comprenaient la construction d'une deuxième voie et des opérations d'alignement pour supprimer les courbes excessives. La réfection des voies ferrées a permis d'accroître la vitesse moyenne des trains, mais les progrès ont été freinés par l'absence de matériel de communication.

50. L'arrivée de nouveaux équipements portuaires a permis d'améliorer les opérations de déchargement, et a contribué au maintien des niveaux de tirant d'eau et des opérations de dragage. Toutefois, le problème lié à l'absence de matériel d'enlèvement des épaves a subsisté, contrariant l'impact positif sur la rapidité et l'efficacité des opérations portuaires.

51. La livraison de véhicules de capacités différentes achetés dans le cadre du programme, en particulier de camions de transport de longue distance, a permis la rénovation du parc et augmenté la capacité de transport de produits de base en termes absolus et par une diminution du temps d'immobilisation. En outre, l'arrivée de nouveaux autobus a facilité le rétablissement et l'amélioration des services urbains et intra-urbains de transport de passagers.

52. Les pneus produits sur place, qui sont vendus moins cher que les marques d'importation comparables, ont été distribués à la Compagnie d'État pour les centres commerciaux dans les gouvernorats du centre et du sud. Entre 2001 et 2002, la production mensuelle moyenne de pneus a augmenté de 15 % dans les usines de Najaf et de 50 % dans celles de Qadissiyah. Le taux de rejet à l'usine de Najaf a été ramené de 4,2 % en 2001 à 3,8 % en 2002, puis à 2,3 % en janvier-février 2003; à l'usine de Qadissiyah, ce taux est passé de 4,2 % en 2001 à 3,2 % en 2002.

53. Dans l'industrie des huiles végétales, l'installation de 30 pompes pour l'alimentation de chaudières et le transfert de fluide visqueux a augmenté la production. En février 2003, les produits chimiques (hydroxyde d'aluminium, sorbitol, etc.) achetés dans le cadre du programme et nécessaires pour la production locale de savon de toilette et de pâte dentifrice à des prix raisonnables étaient arrivés. Chacune des cinq usines d'huile végétale, à Bagdad, Missan et Salah al-Din, fonctionnait à 30 à 40 % de sa capacité de production prévue, en raison essentiellement de la pénurie de pièces de rechange et de matières premières. L'huile végétale raffinée et le détergent produit dans les usines de Bagdad et de Missan ont été inclus dans le panier alimentaire mensuel. Le Gouvernement iraquien s'efforçait de remettre en état les chaînes de production d'huile végétale et de détergent en vue de réduire progressivement l'importation de ces fournitures dans le cadre du programme.

54. Dans le secteur des transports et de la manutention des produits alimentaires, les contrats touchés sont notamment ceux qui concernent l'enlèvement des épaves des chenaux d'approche et des chenaux d'accès aux quais dans le port d'Oum Qasr; les pièces de rechange, le matériel et les locomotives pour les chemins de fer; le matériel de fabrication du fromage pour l'industrie laitière; les matières premières et le matériel pour la production de pneus; ainsi que le matériel de laboratoire. Dans certains cas, les retards qui en sont résultés ont eu un impact négatif sur l'utilisation des investissements du programme complémentaire. Par exemple, le retard apporté à l'enlèvement des épaves dans le port d'Oum Qasr a continué de contrarier les opérations de dragage visant à maintenir les niveaux de tirant d'eau, tandis que trois quais restaient inaccessibles. Ainsi, il n'a pu être tiré pleinement parti des améliorations apportées aux opérations de déchargement. Dans d'autres cas, les retards dans l'approvisionnement en matières premières et en matériel, comme ceux nécessaires pour l'usine de pneus, ont réduit l'offre de produits fabriqués localement, qui présentait une alternative financièrement attrayante à de coûteuses importations.

### **Santé publique**

55. L'amélioration des moyens de diagnostic et de traitement s'est poursuivie, par suite de l'augmentation de l'offre de médicaments, fournitures médicales et matériels achetés dans le cadre du programme. Selon des données publiées par le Ministère de la santé en janvier 2003, le nombre moyen mensuel d'analyses de laboratoire était en 1989 de 1,5 million. Il est passé à 500 000 en 1997 avant de remonter à plus de 640 000 en 2002. Bien qu'entre 1997 et 2002 le nombre d'analyses de laboratoire ait augmenté de 28 %, il ne représentait que 43 % de la capacité de 1989. De même, le nombre d'opérations chirurgicales importantes a augmenté de 54 % entre 1997 et 2002 (passant de 4 537 à 6 750), mais la capacité réelle ne représentait que 40,3 % du niveau de 1989 (15 125 opérations). La fréquence de certaines maladies transmissibles a commencé à diminuer. L'examen des tendances des taux de prévalence de maladies transmissibles signalées dans le centre et le sud de l'Iraq entre 1997 et 2001 fait ressortir une tendance descendante pour le choléra, la leishmaniose cutanée, la diphtérie, la rubéole, le paludisme, la rougeole, la méningite, les oreillons, le tétanos néonatal, la poliomyélite, la gale, le tétanos et la tuberculose. Les malades chroniques continuaient à recevoir leur part mensuelle de médicaments. Le Ministère de la santé a signalé en janvier 2003, pour

la première fois depuis le début du programme, une diminution des chiffres absolus de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans et les personnes de plus de 50 ans.

56. Entre décembre 2002 et avril 2003, des produits d'une valeur de 97,1 millions de dollars sont arrivés, dont 37,5 millions ont été distribués à des services de santé dans tout le pays. Dans les 15 gouvernorats du centre et du sud, le secteur public est resté le principal destinataire (78,7 %) des médicaments et fournitures médicales achetés dans le cadre du programme. La distribution des entrepôts aux établissements sanitaires était fondée sur le nombre de patients, la population desservie, et le nombre de lits et la spécialisation de chaque établissement. L'efficacité de la distribution a été améliorée par l'arrivée de véhicules et de matériel de manutention acquis dans le cadre du programme. En février 2003, le délai nécessaire pour la livraison et la distribution d'articles depuis les entrepôts du Ministère de la santé jusqu'aux établissements de santé était de six jours, alors qu'il était de 10 jours en décembre 2002.

57. Entre décembre 2002 et mars 2003, la disponibilité de fournitures et de médicaments essentiels à différents niveaux d'établissements de santé a révélé l'existence de quantités suffisantes pour la plupart des 69 médicaments observés de manière aléatoire, avec des pénuries d'articles comme les préparations contre la toux et le sirop albendazole (vermifuge), les antibiotiques, les antibactériens et les myorelaxants, en partie compensées par la fourniture de médicaments produits localement dans des usines pharmaceutiques qui recevaient des apports du programme.

58. Une analyse comparée des évaluations faites par l'ONU des usines pharmaceutiques locales, effectuée au cours des trois dernières années, a montré que l'installation de matériel et la disponibilité de matières premières achetées dans le cadre du programme ont permis d'accroître la production, qui a été ainsi portée de 5 % de la capacité de production prévue en 1999 à plus de 50 % en 2002. Il n'a toutefois pas été possible d'utiliser pleinement les machines reçues en raison de l'absence d'une ligne de production essentielle (production d'ampoules) et d'accessoires nécessaires au processus de fabrication.

59. Les première et deuxième séries de Journées nationales de vaccination contre la poliomyélite ont eu lieu en janvier et février 2003. Le pays est indemne de poliomyélite depuis 39 mois.

#### *Les trois gouvernorats du nord*

60. En décembre 2002, le Ministère de la santé/les entrepôts de la Kimadia ont procédé à leur bilan annuel concernant la distribution de médicaments et de fournitures médicales aux trois gouvernorats du nord. La livraison de fournitures de décembre 2002 à avril 2003 a représenté plus de 3 millions de dollars, tandis que des articles d'une valeur de 1 950 000 dollars ont été distribués à des services de santé. La valeur des stocks médicaux au 28 février 2003 était de quelque 14 millions de dollars. En février 2003, en prévision d'un éventuel conflit, des stocks de fournitures médicales et de médicaments pour deux mois ont été distribués à la plupart des services de santé (en moyenne 50 000 dollars de médicaments et de fournitures ont été distribués à chaque hôpital). Cette politique s'est révélée efficace puisqu'à la fin du mois d'avril, peu de services de santé faisaient état de pénuries.

61. Les matériel et appareils médicaux d'une valeur de 3 330 000 dollars installés dans différents établissements de santé en janvier et février 2003 ont amélioré les services de diagnostic. La première unité mobile de radiographie pulmonaire, et une station de surveillance centrale de l'unité de soins de cardiologie ainsi que du matériel d'hémodialyse avec des unités de traitement de l'eau ont été installés, améliorant les soins thérapeutiques aux patients. Quelque 1 500 patients qui se rendaient auparavant à Mossoul ou Bagdad pour subir ce type d'examen sont désormais examinés et traités sur les nouvelles installations.

62. En décembre 2002, une enquête effectuée par l'ONU sur les taux d'immunisation des enfants de moins de 1 an a montré qu'en 2001, 26 % seulement de ces enfants étaient totalement immunisés, ce qui s'explique par le manque de vaccins et les irrégularités de la chaîne d'approvisionnement. Entre décembre 2002 et avril 2003, aucune pénurie de vaccins n'a été observée, et la détection des personnes non vaccinées s'est poursuivie dans les centres de soins de santé primaires. Les activités courantes, y compris la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole se sont poursuivies même pendant la crise.

### **Nutrition**

63. Le Gouvernement iraquien a entrepris de produire localement du fer (sulfate ferreux 200 mg) et des comprimés d'acide folique (1 mg) qui, depuis novembre 2002, sont disponibles dans les lieux accessibles aux utilisateurs finals. Durant la période examinée, il n'y a pas eu de poudre de lait spéciale à distribuer. En janvier-février 2003, le folate de fer était disponible dans 91 % des établissements visités, les gouttes de vitamine A dans 50 % d'entre eux, et les capsules de vitamine A dans 18 %. La distribution de vitamine A et de folate de fer était équitable et suffisante. Les centres de soins de santé primaires et les hôpitaux soumettent leurs demandes d'approvisionnement aux services de santé du gouvernorat, lesquels les transmettent au niveau central. La distribution est effectuée en fonction de ces demandes.

#### *Les trois gouvernorats du nord*

64. En novembre 2002, l'ONU a effectué une enquête sur la nutrition dans les trois gouvernorats du nord qui a fait ressortir que 8 % des enfants de moins de 5 ans présentaient une insuffisance pondérale, alors que ce chiffre était de 10,7 % en juin 2001. Dès lors que les enquêtes sur la nutrition menées durant les mois d'été reflètent toujours l'impact de taux supérieurs de diarrhée chez les enfants pendant la saison chaude, l'amélioration indiquée par cette enquête n'est pas très significative. Malgré les mesures prises pour traiter les enfants souffrant de malnutrition par un dépistage à grande échelle et la distribution de biscuits à haute valeur protéique et d'une alimentation d'appoint, l'absence d'une alimentation correcte des enfants par ceux qui en ont la charge, les diarrhées chroniques et les infections respiratoires aiguës continuent de poser un problème. Pour tenter d'y remédier, l'ONU a poursuivi ses actions de formation concernant de bonnes pratiques d'alimentation, l'allaitement maternel et l'hygiène.

### **Eau et assainissement**

65. Entre janvier et octobre 2002, l'ONU a évalué 30 systèmes urbains et 30 systèmes ruraux d'approvisionnement en eau dans les 15 gouvernorats du centre

et du sud<sup>2</sup> qui desservent environ 6,5 millions d'habitants. Depuis le début du programme, et pour répondre aux besoins d'une population croissante et à l'expansion du réseau, le Gouvernement iraquien avait installé des pompes, des appareils de javellisation et des pompes permettant d'accroître la teneur en chlore, ainsi que des produits chimiques pour la purification de l'eau (chlore, sulfate d'alumine et chlorure de chaux). Après leur installation, l'augmentation de la production d'eau a été estimée à 138 339 mètres cubes par jour, et les installations de traitement des eaux ont atteint une production totale de 1 258 703 mètres cubes par jour.

66. Bien que les installations de traitement des eaux nécessitent un approvisionnement constant en pièces de rechange pour les pompes et autre matériel électromécanique, les demandes de pièces de rechange ont été limitées, ce qui a obligé le Gouvernement à acheter sur le marché local des pièces de rechange qui, souvent, ne correspondent pas aux spécifications ou à installer de nouvelles pompes. Les appareils de javellisation étaient souvent endommagés, soit par la forte pression dans les cylindres de chlore, soit faute des pièces de rechange appropriées. Ces pièces n'étant pas disponibles sur le marché, les appareils endommagés étaient remplacés par du matériel neuf.

67. Entre juin et décembre 2002, l'ONU a évalué les systèmes de ramassage des ordures dans les 15 gouvernorats du centre et du sud. Depuis 1996, 1 874 véhicules et matériel avaient été distribués au total pour l'enlèvement et l'évacuation des déchets, dont 1 315 (soit 70 %) avaient été achetés grâce aux ressources fournies par le programme. L'utilisation de ces véhicules a minimisé la décharge inconsidérée d'ordures dans les villes. Toutefois, le parc est déjà surexploité et 60 véhicules supplémentaires sont nécessaires pour un déploiement optimum. L'évaluation a montré que les véhicules d'enlèvement des ordures ont servi essentiellement à la collecte de porte à porte et à la collecte communale. Dans les grandes villes, 75 % environ des ordures produites étaient ramassés.

#### *Les trois gouvernorats du nord*

68. Avant le conflit, l'analyse d'échantillons dans les trois gouvernorats du nord pour tester la qualité de l'eau avait indiqué que la contamination par les produits chimiques restait dans les limites fixées par les directives de l'OMS. Toutefois, la contamination bactériologique continuait à poser un problème, particulièrement dans les zones rurales. En février 2003, 19 % des échantillons d'eau dans la zone rurale d'Erbil et 32,9 % dans la zone rurale de Dohouk étaient contaminés. Au mois d'avril 2003, les niveaux de contamination avaient atteint 29,1 % à Erbil et 34,2 % à Dohouk. Dans les centres urbains d'Erbil et de Souleïmaniyeh, le niveau de contamination (11,7 et 13,2 % respectivement) dépassait les limites acceptables de 6,7 % fixées par l'OMS, mais à Dohouk (4,8 %), il restait dans les limites établies. Le manque de javellisation, particulièrement dans les zones rurales, les branchements individuels illégaux (à Erbil surtout), les pannes fréquentes d'électricité, l'entretien insuffisant et le remplacement de canalisations vieilles, corrodées ou percées et de réseaux d'alimentation en eau mal entretenus permettaient l'infiltration des eaux usées dans les réseaux d'approvisionnement en eau, ce qui explique le niveau élevé de contamination. La plupart des canalisations

---

<sup>2</sup> Cette évaluation a porté sur 53 stations de traitement des eaux, 23 unités compactes de traitement de l'eau, 26 stations de suralimentation et 60 réseaux de distribution.

corrodées et percées doivent être remplacées pour réduire ces taux de contamination. L'ONU a donc fourni aux villages des appareils de javellisation ainsi que des tablettes de chlore et a construit des latrines dans les maisons, ce qui a amélioré les conditions d'hygiène.

69. Entre décembre 2002 et avril 2003, l'ONU a aussi continué à améliorer les services d'eau potable dans les zones urbaines. Les capacités d'approvisionnement en eau ont été renforcées grâce à l'installation de pompes de suralimentation, de générateurs diesel pour les stations de pompage et l'expansion du réseau. La formation de techniciens des autorités locales a permis d'améliorer la gestion et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau. L'exécution du projet d'alimentation en eau des zones urbaines a été toutefois retardée parce que le personnel international n'a pas pu obtenir les visas nécessaires. Jusqu'à la suspension du programme, un seul fonctionnaire international supervisait le projet.

70. Entre décembre 2002 et avril 2003, l'ONU a fourni de l'eau par camions-citernes à 2 285 familles déplacées dans 13 zones d'installation. Des services d'assainissement (évacuation des ordures ménagères, par exemple) ont été fournis à 1 616 familles réparties dans sept camps pour maintenir le niveau d'hygiène. Les personnes déplacées ont pris une part active à ces activités, ce qui a amélioré les conditions sanitaires des camps et créé en outre des possibilités d'emploi à court terme.

### **Agriculture**

71. En décembre 2002, le rapport évaluant la productivité de l'élevage de la volaille indiquait que la production de viande de poulet avait sextuplé, passant de 0,66 kilogramme par habitant et par an en 1998 à 5 kilogrammes en 2001. Le rapport révélait aussi qu'en 2000 et 2001, aucune des fermes s'occupant d'élevage de volaille n'avait obtenu de bons résultats, faute d'avoir pu se procurer des vaccins vétérinaires, des antibiotiques et des ingrédients d'alimentation vitale en quantité suffisante. Cette augmentation est en grande partie attribuable aux apports du programme.

72. Pour accélérer l'approbation des contrats portant sur les vaccins atténués vivants destinés au bétail, le Gouvernement iraquien a accepté en février 2003 que l'ONU se charge de leur distribution. Les pénuries de tels vaccins contre les maladies infectieuses, telles que la fièvre aphteuse, les maladies de Newcastle, Gumboro, Mareks et l'entérotaximie infectieuse, ont eu des répercussions négatives sur la productivité de l'élevage et de l'aviiculture.

73. Les observateurs de l'ONU ont étudié la production de coton en décembre 2002 et janvier 2003. Si les semences et les engrais achetés au titre du programme ont été fournis à temps, les résultats ont néanmoins montré qu'ils n'ont répondu qu'à 20 % des besoins. Les agriculteurs étaient satisfaits des prix et de la qualité des apports distribués. Le manque d'eau pour assurer l'irrigation, l'insuffisance des centres de collecte et de commercialisation, les coûts élevés de la main-d'oeuvre pour récolter le coton et l'incidence de parasites tels que le ver du cotonnier et les mouches blanches ainsi que les mantes adventices continuaient à causer des difficultés.

74. En janvier 2003, l'ONU a achevé une évaluation d'impact du Système d'irrigation pivot importé dans le cadre du programme. Les résultats ont montré que

la superficie des terres irriguées avait augmenté de 67 et 381 % respectivement en hiver et en été, les rendements étant passés de 1,6 à 3,6 tonnes à l'hectare pour le blé et le maïs. Les recommandations contenues dans l'évaluation concernent notamment un calendrier judicieux pour l'irrigation, l'organisation d'une formation régulière pour les utilisateurs et l'établissement d'ateliers de réparation mobiles.

#### *Les trois gouvernorats du nord*

75. Selon les données fournies par l'ONU, la pluviosité moyenne a atteint un point culminant de 599 millimètres entre décembre 2002 et avril 2003, ce qui promet d'heureuses répercussions sur les récoltes; on attend cette année une récolte exceptionnelle de blé et d'orge. Entre octobre 2002 et mars 2003, au total 2 144 tonnes métriques de semences de blé amélioré, 3 431 kilogrammes de semences de légumes et 1 157 tonnes d'engrais vitaux pour les récoltes, la reconstitution des pépinières et l'établissement des vergers ont été distribués à 27 924 agriculteurs. En mars toutefois, les prix de gros du blé et de l'orge sont tombés à leur plus bas niveau (800 anciens dinars irakiens, soit 100 dollars la tonne) et ont continué à chuter pour atteindre en avril 2001 500 anciens dinars irakiens (80 dollars) pour le blé et 450 anciens dinars irakiens (73 dollars) pour l'orge. La demande locale reste très faible à cause surtout des répercussions des bons d'alimentation et de l'impossibilité où est le programme d'acheter du blé localement.

76. L'ONU a continué ses campagnes de vaccination à large échelle, immunisant 2,47 millions de moutons, chèvres et bétail contre la fièvre aphteuse et 0,5 million d'animaux contre l'entérotaxémie. Le programme a également permis la distribution de vaccins contre la maladie de Newcastle pour immuniser 22,6 millions de poussins et de médicaments pour la volaille d'un montant additionnel de 31,9 millions. Des aliments pour animaux destinés à 279 000 poussins ont été distribués à 40 aviculteurs dans les trois gouvernorats du nord. L'insémination artificielle des vaches s'est poursuivie et on a continué à aider les établissements de pisciculture. Ces efforts visaient à accroître la quantité de protéines animales dans l'alimentation de la population et à assurer des revenus aux agriculteurs.

77. Des projets d'irrigation ont continué à être mis en oeuvre sur 450 hectares de terre arables desservant 500 familles. Le forage de 152 puits s'est achevé à Sumail, Koisinjaq et Garmian, zones qui avaient été fortement touchées par les sécheresses de 1999-2002. Ces puits fourniront l'eau nécessaire à 15 000 animaux environ et permettront d'irriguer à peu près 300 hectares cultivés par quelque 650 agriculteurs. La construction de 64 réseaux d'irrigation devant permettre d'irriguer 1 800 hectares de terres arables cultivés par 2 000 familles a été interrompue en mars 2003 pour des raisons de sécurité.

78. Sur les 301 tracteurs achetés grâce au programme, 273 avaient été vendus à des agriculteurs à la mi-mars 2003. Les 28 tracteurs restants avaient été prêtés aux autorités locales pour des activités agricoles et forestières. Des pièces détachées et des pneus pour les tracteurs ont été distribués à 11 870 agriculteurs.

#### **Électricité**

79. Deux nouvelles unités de 159 mégawatts chacune à l'usine à gaz de Beiji ont été alimentées en électricité en janvier 2003. De plus, deux unités rénovées (de 100 mégawatts chacune) à la station thermique de Najibiya ont été synchronisées

avec le réseau. La capacité de production attendue au cours de l'été a été estimée à 5 200 mégawatts, si la capacité disponible des centrales hydroélectriques reste de 700 mégawatts et si les infrastructures n'ont pas été fortement endommagées durant le conflit.

80. Au cours de l'hiver, au moment où la demande des consommateurs est la plus basse, la Commission d'électricité a procédé à un entretien de routine des centrales qui a provoqué un accroissement du nombre et de la durée des coupures prévues d'électricité par comparaison avec la même période de l'année précédente. Toutefois, les services essentiels tels que les hôpitaux, les stations de traitement des eaux et les systèmes d'irrigation n'ont pas eu à subir de coupures prévues de courant.

81. En décembre 2002, les observations ont confirmé que la Commission d'électricité avait entamé la construction de nouvelles lignes de transport de 400 kilovolts et d'une longueur de 80 kilomètres entre Hartha et Khor Al-Zubair, et d'environ 95 kilomètres entre la sous-station du sud de Bagdad et Ba'qouba, via la sous-station de l'est de Bagdad. La mise en service devrait commencer en juin 2003. L'approvisionnement en électricité a été souvent perturbé à cause du mauvais état des réseaux de transmission et de distribution. Aucune charge supplémentaire ne peut être imposée au réseau jusqu'à ce qu'il ait été rénové et renforcé. Les matériaux reçus pour le réseau de distribution ne sont pas suffisants pour empêcher une nouvelle détérioration et les demandes de branchement sur le réseau de nouveaux consommateurs sont rarement honorées, ce qui se répercute sur la bonne santé de l'industrie du bâtiment.

82. Dans le secteur de l'électricité, les compagnies d'État de Qadissiyah et Our qui produisent des transformateurs de distribution, des câbles et des conducteurs n'étaient pas convenablement approvisionnées en matières premières et en pièces détachées. Après l'adoption de la résolution 1409 (2002), de nombreuses demandes de matières premières ont été approuvées. Les modifications des prix du marché pour l'aluminium et le cuivre et le manque de fonds ont entravé l'achat de ces matériaux, ce qui s'est répercuté sur les niveaux de production, lesquels constituaient 20 à 30 % de la capacité nominale avant le début des hostilités. Le manque de fonds pour les applications (360 millions de dollars) empêchera d'accroître la capacité de production de 1 090 mégawatts. Des matériaux complémentaires sont essentiels pour achever la construction des nouvelles centrales thermiques à Yousifya et Al-Shimal. On ne dispose pas de fonds pour les deux unités d'une nouvelle usine à gaz à Najaf. Après le conflit, ces centrales ont pris une importance encore plus grande pour faire face à la demande.

#### *Les trois gouvernorats du nord*

83. Les pluies saisonnières ayant augmenté, les niveaux de l'eau aux barrages de Doukane et Darbandikan dans le gouvernorat de Souleimaniyeh ont été respectivement de six et trois mètres plus élevés que durant la même période, l'année précédente, et approchent la capacité d'emménagement totale. Le niveau de production est toutefois resté constant à 276 mégawatts étant donné que l'introduction de droits à la consommation par les autorités locales de Souleimaniyeh ont découragé la demande. À Souleimaniyeh, la fourniture d'électricité aux consommateurs est passée de 6 ampères à plus de 12 ampères (chiffres limités seulement par le montant des droits), 24 heures sur 24. À Erbil,

l'approvisionnement journalier assuré par la centrale hydroélectrique de Doukane et l'usine de 29 mégawatts a été en moyenne de 100 mégawatts. L'alimentation en électricité était possible 16 heures par jour, bien qu'elle reste limitée à 4 ampères par ménage. En général, les charges de Souleimaniyeh et Erbil étaient à peu près égales, de l'ordre de 200 à 240 mégawatts. La décision de fournir à Erbil 80 mégawatts provenant de Souleimaniyeh a résulté d'un accord entre les autorités locales des deux villes. Étant donné les niveaux actuels dans les barrages et le flux de données, il n'y a aucune raison technique empêchant de donner à Erbil davantage d'électricité si les autorités locales peuvent s'entendre sur la distribution de la quantité produite et les incidences financières.

84. En janvier 2003, le Gouvernement iraquien a réduit l'approvisionnement de combustible aux trois gouvernorats du nord. Cet approvisionnement a été interrompu en grande partie de mars à avril 2003, ce qui n'a pas eu de répercussions sérieuses sur les opérations des trois usines de 29 mégawatts, puisqu'à la fin de février 2003, grâce aux ressources du programme, les autorités locales avaient réussi à remplir les réservoirs. Les gouvernorats de Souleïmaniyeh et d'Erbil auraient pu réduire la production d'électricité des usines de 29 mégawatts sans craindre de répercussions négatives du fait que les barrages retenaient suffisamment d'eau.

85. À Dohouk, alimenté par le réseau national d'électricité par l'intermédiaire de Mousoul, l'approvisionnement a varié de 30 mégawatts en décembre 2002 (ce qui représentait 16 % des besoins) à plus de 90 mégawatts en mars 2003 (ce qui couvrirait 48,3 % des besoins). Toutefois, l'alimentation en électricité a été interrompue du 3 au 14 avril 2003, ce qui a perturbé l'alimentation en eau et les services d'hôpitaux et a eu des incidences pour 500 000 personnes. Au cours de cette période, le gouvernorat de Dohouk est devenu totalement dépendant de l'usine de 29 mégawatts et de quelques petits groupes diesel, achetés au titre du programme. En avril 2003, les services essentiels ne recevaient d'électricité que pendant neuf heures par jour environ. Pour remédier à cette situation, l'ONU a mis 58 nouveaux générateurs en service, destinés aux stations de pompage d'eau et aux ménages. À l'heure actuelle, le barrage de Mossoul dépend des autorités de Dohouk et les employés de l'ancien gouvernement sont retournés au travail. Toutefois, par suite des problèmes techniques de stabilisation du courant, les petits groupes diesel sont utilisés pour fournir l'électricité aux diverses installations et usines.

86. L'ONU a réinstallé 40 petits générateurs diesel dans des zones rurales et semi-urbaines non électrifiées des gouvernorats d'Erbil et Souleïmaniyeh, qui desservent 1 200 ménages. Cette politique de réinstallation poursuivie par l'ONU donne la priorité pour l'alimentation en électricité au pompage de l'eau, aux ménages à faible revenu et à d'autres besoins humanitaires. En outre, une réserve stratégique de 70 groupes diesel de plus grande dimension a été constituée pour fournir de l'électricité en cas d'urgence en cas d'hostilités. Ces groupes venaient de zones qui disposaient des sources d'alimentation générale.

87. Au début d'avril 2003, les nouvelles sous-stations de Shaqlawa et Harir, alimentées en électricité, fournissent de façon fiable du courant à ces districts. On a achevé l'installation d'une ligne de 33 kilovolts entre les sous-stations de Dohouk-Ouest et Dohouk-Est, ce qui facilitera la transmission de courant entre les deux sous-stations et alimentera en électricité les deux parties de la ville. En outre, une sous-station mobile de 132/11 kilovolts, située à Haji Awa, a été réinstallée dans le

district de Zerink à Souleimaniyeh pour alimenter en électricité un quartier résidentiel en expansion peuplé de familles à faible revenu.

88. Malgré des conditions de travail difficiles dues à la pluie et aux chutes de neige, la remise en état et l'extension du réseau de distribution se sont poursuivies, ce qui a assuré une alimentation fiable en électricité à 85 000 consommateurs entre décembre 2002 et avril 2003. Les activités de déminage et de marquage se sont poursuivies dans 26 champs de mines le long de lignes à haute tension de 132 et 33 kilovolts déjà en place ou projetées dont la remise en état sera assurée par le Projet de remise en état du réseau électrique.

### **Enseignement**

89. D'après les estimations du Ministère de l'éducation (1999/2000), 6 648 nouvelles écoles devaient être construites pour répondre à la demande liée à la croissance démographique et en finir avec le système des classes alternées et 5 940 écoles avaient besoin d'être remises en état ou entretenues. Depuis le lancement du programme, des fournitures d'un montant de 251 millions de dollars destinées au secteur de l'éducation sont arrivées dans le pays, dont 4 % (10 millions de dollars) seulement étaient des matériaux destinés aux travaux d'entretien et de remise en état. Depuis septembre 2002, l'arrivée et la distribution des matériaux de réparation tels que portes, vitres, peinture et fournitures électriques ont contribué à améliorer le cadre dans lequel les professeurs enseignent et les enfants apprennent. L'arrivée de dioxyde de titane acheté dans le cadre du programme a rendu possible la production de 416 000 litres de peinture qui ont servi à peindre des écoles primaires et secondaires du centre et du sud du pays. Toujours dans le cadre de ces rénovations, près de 150 000 pupitres ont été réparés dans les ateliers d'établissement locaux de formation professionnelle, les associations de parents d'élèves ont joué un rôle important en mobilisant des fonds pour financer le coût de l'installation et l'utilisation de toutes les fournitures distribuées.

90. Les Nations Unies ont étudié l'efficacité de la distribution au sein du secteur de l'éducation. À la fin de février 2003, 74 % des marchandises arrivées dans le pays parvenaient aux utilisateurs. La distribution des articles destinés au sous-secteur de l'enseignement supérieur était en moyenne de 90 % alors que dans le système primaire, elle n'était que de 60 % depuis le lancement du programme. Le processus de distribution par le Ministère de l'éducation est complexe et lent du fait que les marchandises arrivent d'abord dans des entrepôts centraux à Bagdad puis sont transférées dans des entrepôts de gouvernorats à partir desquels elles sont distribuées aux écoles.

91. Les marchandises arrivant dans les entrepôts du Ministère de l'éducation sont classées dans deux groupes : celles en attente de distribution et celles en attente d'articles complémentaires. Le matériel d'impression (10,4 millions de dollars) et de téléenseignement (studios de télévision, etc.) attendaient de recevoir des pièces manquantes. Des contrats d'achat de matériel destiné aux chaînes et aux studios de télévision ainsi que d'une presse ont été signés depuis l'introduction des procédures révisées par la résolution 1409 (2002). Depuis le début de 2002, les fournitures nécessaires à la fabrication de pupitres d'un montant de 16 millions de dollars sont restées en usine en attendant l'arrivée des tubes d'acier formant les pieds des pupitres. Le matériel destiné à l'enseignement professionnel (8,5 millions de

dollars) était toujours dans les entrepôts du fait que depuis 10 ans la fréquentation des établissements dispensant ce type de formation avait diminué de près de 60 %.

#### *Les trois gouvernorats du nord*

92. Les statistiques des Nations Unies font état d'une augmentation du nombre des élèves de 15,5 % pour l'enseignement secondaire et de 13,7 % pour l'enseignement supérieur entre les années scolaires 1996/97 et 2001/02. Au cours de l'année 2002/03, les effectifs de l'enseignement secondaire étaient de 250 000 élèves et ceux de l'enseignement supérieur de 21 000 étudiants. Pour répondre à la demande croissante, les Nations Unies poursuivent leur programme de construction et de rénovation des écoles et des installations complémentaires et fournissent aux équipes d'entretien des autorités locales du matériel de plomberie, d'ébénisterie, de métallurgie, et d'électricité.

93. Les organismes des Nations Unies compétents ont continué à offrir des cours de perfectionnement du corps enseignant et ont facilité la distribution de matériel pédagogique et de mobilier scolaire. Ils ont fait appel à davantage de fournisseurs pour la fabrication des pupitres qui a augmentée de 60 % en janvier 2003 par rapport à décembre 2002. Les écoles de médecine et les instituts techniques ont reçu du matériel de laboratoire, de gynécologie et de physiothérapie, des électroencéphalographes, des instruments chirurgicaux et des modèles anatomiques humains en plastique. Des véhicules, des radiateurs, des générateurs et des compresseurs séparés ont aussi été fournis aux établissements d'enseignement secondaire et supérieur.

94. Les Nations Unies ont soutenu les initiatives visant à garantir l'égalité d'accès et d'opportunité des groupes vulnérables. Dans les maisons de correction d'Erbil et de Dohouk, des cours de formation professionnelle ont été donnés à 140 enfants ayant eu affaire à la justice. À Dohouk, une formation professionnelle a été dispensée à 10 familles dont les enfants travaillaient de façon à ce que les adultes puissent trouver un emploi et les enfants puissent fréquenter l'école.

#### **Télécommunications**

95. Le remplacement des câbles de téléphone défectueux par de nouveaux câbles achetés dans le cadre du programme, la mise en service des nouveaux centraux téléphoniques digitaux et l'expansion des installations extérieures ont contribué à l'amélioration de la qualité du réseau de télécommunication. Depuis janvier 2003, des cabines téléphoniques à cartes ont été installées dans des endroits publics tels que hôpitaux, gares ferroviaires, aéroports, tribunaux, banques, bureaux de poste, collèges et universités du centre et du sud du pays.

96. En janvier 2003, les Nations Unies ont procédé à une évaluation d'impact du nouveau terminal numérique de liaison hertziennne destiné à remplacer les anciens terminaux à faisceaux hertziens qui assuraient depuis 1970 la diffusion des images télévisées dans neuf districts des sept gouvernorats (90 000 ménages). La qualité des images est mauvaise car les pièces détachées nécessaires pour réparer cet équipement dépassé ne sont plus disponibles.

97. Vingt-cinq terminaux de liaison hertziennne dont le but est de créer 4 800 lignes supplémentaires de communication téléphonique à longue distance vers les gouvernorats de Bagdad, de Babylone, de Qadissiyah, de Mouthanna, de Dhi-Qar et

de Bassorah ont été livrés entre juillet et septembre 2002. Vingt-cinq centraux téléphoniques (185 000 lignes) en sont à différents stades de leur installation/mise en service dans les gouvernorats de Bagdad, de Mossoul, de Nadjaf, de Diyala, de Qadissiyah, de Maïssan, d'Anbar, de Kerbala, de Dhi-Qar et de Bassorah. Sur les 40 000 lignes mises en service, 10 000 l'ont été à Bagdad (2 100 en remplacement de lignes existantes et 7 900 nouvelles lignes). Sur les 2 500 kilomètres de câbles de cuivre reçus, 80 % ont servi à développer le réseau d'installations extérieures de façon à créer 85 000 lignes supplémentaires.

98. La mise en service de la station terrestre de télécommunication par satellite, initialement prévue pour juillet 2002, est toujours incomplète en raison des anomalies découvertes au niveau des ouvrages de génie civil portant sur les fondations de l'antenne. Bien que les travaux soient terminés, l'antenne n'est toujours pas en place, ce qui empêche toute liaison internationale fiable.

99. L'Organisation météorologique iraquienne a reçu sept instruments agrométéorologiques et radioémetteurs achetés dans le cadre du programme. Ce matériel a été installé dans les gouvernorats de Bassorah, de Ninive, de Kerbala, de Maïssan et d'Anbar, améliorant le rassemblement de données météorologiques et partant les prévisions et la planification.

#### *Les trois gouvernorats du nord*

100. Les travaux de génie civil portant sur le central principal de Dohouk, les terminaux de liaison hertzienne de Dinaran, d'Atroush, de Bablo et de Nazar ainsi que sur le site de Shorash dans le gouvernorat d'Erbil, ont été terminés. Les travaux sur quatre autres sites, à savoir à Ba-waji, à Sara, au central de Souleimaniyeh et à Bazyan dans le gouvernorat de Souleimaniyeh, ont été retardés à cause du mauvais temps. Les Nations Unies ont terminé la procédure d'appel d'offres en vue de la mise en place d'un système mobile GSM de 40 000 lignes pour les trois gouvernorats du nord mais les négociations ont été suspendues en raison de la situation en Iraq.

#### **Logement**

101. Les Nations Unies estiment qu'en 2001-2002, 150 000 nouveaux logements (d'une superficie totale de 28 160 000 mètres carrés) ont été construits dans le centre et le sud de l'Iraq pour héberger 1 140 000 personnes<sup>3</sup>, soit le même niveau d'activités qu'en 1990, avant la guerre du Golfe. Cette reprise du secteur du bâtiment a été possible grâce à l'augmentation de l'offre de matériaux de construction et à l'amélioration de la productivité de l'industrie locale de fabrication de matériaux de construction depuis son intégration au programme en juin 2000. Toutefois, l'inactivité du secteur dans les années 90 et la forte augmentation de la taille de la population font que l'Iraq continue de connaître une grave pénurie de logements (1,4 million d'unités), une grande partie de la population souffrant de la suroccupation des logements (1,3 ménage par logement) et des pièces. L'infrastructure et les services de base étaient au bord de la rupture. En février 2003, 180 000 permis de construire avaient été accordés dans le centre et le sud de l'Iraq depuis juin 2000. En décembre 2002, ce chiffre était de 6 700. En février 2003, à cause de l'insécurité croissante, il n'était plus que de 3 800.

<sup>3</sup> En partant du chiffre moyen de 7,6 personnes par ménage.

102. Depuis l'intégration du secteur du logement dans le programme, l'industrie du ciment a reçu des pièces détachées et du matériel d'une valeur de 57,3 millions de dollars en vue de la remise en état des chaînes de production et de l'amélioration des approvisionnements en matières premières provenant des carrières. Une évaluation des Nations Unies datant de janvier-février 2003 a confirmé que l'écart entre la production et la demande de ciment ne cessait de diminuer. En 2002, la production a atteint 7,7 millions de tonnes, soit 30 % de plus qu'en 2001, ce qui a influé sur le prix du ciment, lequel, de 42 469 dinars irakiens (21,2 dollars) par tonne en 2001, est tombé à 35 625 dinars irakiens (17,8 dollars) en février 2003.

## **B. Autres activités de programme dans les trois gouvernorats du nord**

### **Remise en état des logements**

103. Entre décembre 2002 et avril 2003, 2 542 logements ont été construits dans le cadre du programme. Dans les trois gouvernorats du nord, plus de 60 000 familles déplacées et 50 000 ménages vulnérables continuent toutefois de vivre dans des conditions de logement inacceptables. Depuis son lancement, le programme de remise en état des logements a permis la construction de 22 000 habitations et la fourniture de services complémentaires aux personnes déplacées ayant quitté leur région d'origine au cours des 20 dernières années. Bien que la situation de ces personnes ait quelque peu changé à la suite du conflit récent, certaines familles ayant pu rentrer chez elles, la réinstallation des personnes déplacées demeure un sujet de préoccupation humanitaire majeure.

104. En janvier 2003, le programme avait créé une base de données et établi un atlas à partir du Système d'information géographique qui comprenait des informations sur la demande de services existant dans les municipalités et collectivités les moins bien desservies où les personnes déplacées de longue date habitaient. Les Nations Unies ont collaboré avec les autorités nationales à la réalisation de campagnes d'information sur la sélection des bénéficiaires, et l'adéquation et la durabilité des projets. Grâce à ces activités, en février 2003, sur 1 796 maisons vacantes depuis plus d'un an dans le gouvernorat de Souleimaniyeh, 1 746 étaient occupées et 50 autres avaient été attribuées.

105. Entre décembre 2002 et mars 2003, les personnes déplacées de longue date ont continué de bénéficier d'une assistance par le biais de la distribution de secours divers à 9 722 familles (pour 1,15 million de dollars) de travaux de construction ou de la réparation dans les camps, de cours de formation et d'activités socioéconomiques. Sur les 23 104 familles déplacées de longue date enregistrées auprès des autorités locales, 18 675 se sont avérées avoir besoin d'une assistance humanitaire après vérification des responsables du projet.

106. En mars 2003, la menace d'un conflit se précisant, les Nations Unies ont mené une enquête pour identifier les bâtiments publics et les camps existants le long des itinéraires de déplacement possibles dans les trois gouvernorats du nord et entre le centre et le sud et le nord de l'Iraq. Elles ont également aidé les autorités locales à ouvrir sept nouveaux camps et quatre centres d'enregistrement et ont formé le personnel des collectivités locales à la planification d'urgence. Après le début des hostilités, elles ont mis en place un système de suivi des déplacements de population, qui a indiqué initialement qu'entre le 2 et le 5 avril 264 261 personnes s'étaient déplacées dans les trois gouvernorats du nord et dans le centre et le sud de

l'Iraq, dont 89 % étaient hébergées par des proches. Les Nations Unies ont accordé en priorité une assistance aux 28 463 nouvelles personnes déplacées qui ont été accueillies dans des bâtiments publics et en plein air. En se servant des apports du programme, elles ont fourni des tentes, des réservoirs d'eau et des installations sanitaires à 2 751 familles et distribué des articles non alimentaires à 948 familles déplacées venues du centre et du sud du pays (164 157 dollars). Des groupes électrogènes diesel ont également été installés dans les camps de personnes déplacées. L'hiver ayant été exceptionnellement froid, le projet a également fourni à 545 familles déplacées de quoi se chauffer et les autorités locales ont continué à approvisionner en eau les nouvelles personnes déplacées et les communautés d'accueil. Une évaluation des Nations Unies datant du 28 avril 2003 montre que plus de 99 % des nouvelles personnes déplacées étaient rentrées chez elles.

107. Les stocks actuels de secours d'urgence dans les trois gouvernorats du nord se chiffraient à 2 110 000 dollars. Du matériel d'hébergement et autre pour 30 000 familles et des lots complets d'articles non alimentaires pour 40 000 familles (d'une valeur totale de 12 360 000 dollars) sont prêts à être acheminés à partir du port turc de Mersin pour être distribués en Iraq en fonction des besoins.

### **Action antimines**

108. Depuis décembre 2002, des activités de déminage ont été menées dans 188 champs de mines à l'appui d'activités de reconstruction, d'agriculture, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'alimentation en électricité. Des équipes de déminage ont nettoyé 196 886 mètres carrés de terrain, complètement déminé 29 champs de mines (de plus de 2 millions de m<sup>2</sup>) et balisé de façon permanente 47 champs de mines, réduisant ainsi les risques liés aux mines et aux munitions non explosées encourus par la population locale. Depuis avril 1998, date de lancement du Programme d'action antimines, 11,5 millions de mètres carrés (120 champs de mines) ont été déminés, 8,8 millions de mètres carrés ont été balisés de façon permanente et 7,5 millions de mètres carrés ont été rendus à leurs propriétaires. Une évaluation portant sur 24 champs de mines déminés (860 095 m<sup>2</sup>) achevée à la mi-mars 2003 a indiqué que les activités de déminage avaient contribué à la production de 114 880 kilogrammes de récoltes, à l'accès à la terre de 6 000 bêtes et à l'amélioration de l'alimentation en eau de 100 familles et de 1 300 têtes de bétail.

109. En janvier 2003, le programme a créé une quatrième organisation non gouvernementale locale de déminage dans la région de Dokan (Souleimaniyeh). Les ONG locales poursuivent leur travail avec les agents locaux des Nations Unies, en dépit de la crise, sensibilisant les populations aux dangers des mines, balisant de façon permanente les champs de mines et menant des activités d'enlèvement des munitions non explosées mais sans procéder à des activités de déminage. Leur action s'est avérée cruciale pour faire face à la multiplication des accidents liés aux mines et munitions non explosées due aux hostilités récentes.

110. Entre décembre 2002 et avril 2003, des centres de chirurgie d'urgence ont admis 160 nouvelles victimes de mines ou de munitions non explosées dans les gouvernorats d'Erbil et de Souleimaniyeh, dont 73 % en mars-avril. Les activités antimines ont alors été intensifiées et, entre décembre 2002 et avril 2003, environ 17 100 résidents de 179 communautés à risque ont reçu une formation et, depuis la mi-mars 2003, le Programme d'urgence de sensibilisation aux risques des mines a

également ciblé 84 500 nouvelles personnes déplacées. Depuis le 20 avril 2003, l'équipe chargée de l'enlèvement des munitions non explosées travaille sur la route principale entre Dohouk et Faïda, qui relie Mossoul à Dohouk. À la fin avril 2003, l'équipe avait détruit 53 bombes en grappe, inspecté 107 000 mètres carrés et enlevé 1 364 munitions non explosées.

### C. Considérations intersectorielles

111. En application du paragraphe 3 de la résolution 1454 (2002) du Conseil de sécurité, l'ONU a établi un document technique sur les taux de consommation annuels d'un certain nombre d'articles mentionnés au paragraphe 20 de l'annexe B de la résolution. L'estimation proposée a été calculée sur la base des importations et de la situation actuelle dans les divers secteurs concernés. Le document a été présenté au Comité le 21 février 2003. Des groupes de travail sectoriels (santé, eau et assainissement, transports, manutention des denrées alimentaires, électricité) ont établi des profils de leurs secteurs respectifs en Iraq afin de déterminer l'état dans lequel se trouvaient ces secteurs, la progression et les limitations du programme, et la qualité des services fournis par les institutions concernées. Ces profils ont fourni au programme de bons indicateurs de base concernant la situation dans différents secteurs en Iraq.

112. Dans les trois gouvernorats du nord, l'ONU a vérifié plus de 900 nouveaux sites et établissements et a homogénéisé la graphie du nom de plus de 5 000 sites cités dans le *Gazetteer*, publié en mars 2003.

#### **Incidences des fluctuations monétaires sur l'application du programme**

113. Le dollar des États-Unis a continué de se déprécier par rapport à l'ancien dinar iraquien (ADI), la monnaie qui circule dans les gouvernorats de Dohouk, Arbil et Souleimaniyeh. Au milieu du mois d'avril 2003, le dollar est tombé à 5,8 ADI, son taux le plus bas depuis 1991. L'appréciation continue de l'ADI a eu des incidences négatives sur les travaux de construction et de relèvement à l'échelon local : ralentissement des travaux, hausse des prix de soumission et réticence des entrepreneurs locaux à signer de nouveaux contrats<sup>4</sup>. Bien que les responsables du programme reconnaissent l'instabilité du taux de change dans la région, ils maintiennent leur position, qui tient compte de l'observation faite par le Bureau des services de contrôle interne dans son audit de 2001, à savoir que la monnaie est susceptible d'être manipulée car sa circulation est limitée et la région ne possède ni une banque centrale ni des institutions financières pour réguler le marché des changes. En outre, cette monnaie n'est pas officiellement reconnue hors de la région. Des mesures devraient être prises pour régler le problème des fluctuations monétaires, qui compromettra l'achèvement des activités menées actuellement au titre du programme.

<sup>4</sup> Des rapports de l'ONU ont révélé que, au début du mois de mars 2002, la construction de 116 écoles primaires avait été arrêtée ou fait l'objet de nouveaux appels d'offres. La production de mobiliers pour les écoles secondaires avait été reportée (plus de 40 %). Treize projets sanitaires, d'une valeur de 4,3 millions de dollars, avaient été suspendus ou arrêtés en raison d'offres exagérées (jusqu'à 50 %). En outre, 52 projets à l'étude, d'une valeur de 117 millions de dollars, ont dû être suspendus. Pour ce qui est des activités de réinstallation, seuls quatre nouveaux contrats, d'une valeur de 4,2 millions de dollars, ont été signés en janvier et février 2003, alors que 15 à 20 nouveaux contrats sont généralement signés par mois.

### **Procédures de conception et d'approbation des projets dans les gouvernorats du nord**

114. En janvier 2003, de nouveaux modèles et procédures de conception et d'approbation des projets ont été appliqués, ce qui a permis aux agents d'exécution de présenter des descriptifs de projet de meilleure qualité qui mettent davantage l'accent sur la collaboration interinstitutions, le suivi et l'évaluation des conséquences. Une liste principale de projets a été établie pour rationaliser les efforts entrepris grâce à la réduction du nombre et à l'amélioration de la qualité des projets afin que ceux-ci répondent directement aux besoins humanitaires de la population vivant dans le nord de l'Iraq, mais aussi pour améliorer l'analyse et le suivi des projets et faciliter le dialogue de fond avec les agents d'exécution. La liste principale a également pour objet de créer un lien direct entre les bases de données existantes concernant le paiement et l'approbation des contrats. En février 2003, l'ONU a unifié les modalités d'exécution des projets mis en oeuvre dans les trois gouvernorats du nord, dans le cadre des plans de distribution des phases I à XIII, en vue de faciliter la gestion des programmes. Entre le 28 novembre 2002 et le 16 mars 2003, 59 projets d'une valeur de quelque 630 millions de dollars (30 projets étant évalués à quelque 335 millions de dollars) ont été approuvés par le Comité interinstitutions d'exécution des projets, selon le nouveau modèle, dans les secteurs suivants : santé, nutrition, réinstallation des personnes déplacées, éducation, manutention de denrées alimentaires, agriculture, infrastructure, eau et assainissement. Les responsables du programme ont également mis la dernière main à un projet de cadre interinstitutions pour le plan triennal relatif au nord de l'Iraq. Ce plan doit être réexaminé en tenant compte de la situation actuelle, de la suppression progressive du programme et du rôle de l'ONU en Iraq.

### **Avoirs acquis grâce aux comptes ESD (2,2 %) et ESC (13 %)**

115. Pour permettre à l'ONU d'élaborer des directives de politique générale concernant l'assurance des avoirs importés dans le cadre du programme dans les trois gouvernorats du nord, un profil des avoirs fixes et durables acquis grâce aux comptes ESD (2,2 %) et ESC (13 %) a été établi en février 2003. Parmi les avoirs de valeur figurent trois groupes électrogènes de 29 MW, des appareils de forage et du matériel médical. Les avoirs fixes et durables qui se trouvent dans les trois gouvernorats du nord (plus de 40 000 articles) sont estimés à un milliard de dollars environ. L'inventaire a été dressé pour disposer des informations nécessaires à la remise bien ordonnée des avoirs relevant du programme, sous réserve d'une décision du Conseil de sécurité.

## **VI. Conclusions**

116. Depuis son lancement en 1996, le programme est exécuté dans le contexte d'un régime de sanctions très rigoureux. Il a largement contribué à améliorer la vie quotidienne des Iraquiens, servant de dispositif de survie à de vastes groupes de population.

117. Au 20 mai 2003, le montant total des recettes pétrolières depuis le démarrage du programme s'élevait à environ 65 milliards de dollars, dont plus de 46 milliards de dollars avaient été alloués au programme humanitaire. Un montant total de

38 milliards de dollars avait été réparti entre les 15 gouvernorats du centre et du sud et de 8 milliards 110 millions de dollars entre les trois gouvernorats du nord.

118. À ce jour, des marchandises d'une valeur de plus de 28 milliards de dollars de marchandises ont été livrées à l'Iraq dans son ensemble, y compris 13 milliards de dollars au titre des produits alimentaires, 2,2 milliards de dollars au titre du traitement des denrées, 2 milliards 210 millions de dollars au titre des médicaments, 1 milliard 170 millions de dollars pour l'eau et l'assainissement, 2 milliards 10 millions de dollars pour l'électricité, 2 milliards 290 millions de dollars pour l'agriculture et l'irrigation, 1 milliard 660 millions de dollars pour le logement, 1 milliard 190 millions de dollars pour les transports et les télécommunications, 586 millions de dollars pour l'éducation, et 1,6 milliard de dollars pour les pièces détachées et le matériel destiné à l'industrie pétrolière. De plus, des articles d'une valeur de 9,4 milliards de dollars sont actuellement en attente pour le centre/sud et d'une valeur de 1 milliard 550 millions de dollars pour les trois gouvernorats du nord.

119. Au cours de la phase XIII en cours, les activités menées dans le cadre du programme ont été provisoirement suspendues en raison du récent conflit, lequel a contraint le personnel international des Nations Unies à se retirer d'Iraq le 17 mars 2003. Toutefois, le personnel national des Nations Unies a poursuivi certaines activités, concernant notamment la distribution de produits alimentaires et de fournitures médicales. Malgré les conditions de sécurité précaires, un nombre croissant d'agents internationaux des Nations Unies a commencé à revenir en Iraq à compter du 4 avril et repris, sous réserve de conditions de sécurité acceptables, l'exécution des activités du programme. À l'heure actuelle, l'effectif du personnel international des Nations Unies se trouvant en Iraq dépasse 400 personnes.

120. Je demande à toutes les parties concernées d'accorder la priorité absolue aux intérêts du peuple iraquien qui souffre depuis beaucoup trop longtemps. Toutes les mesures requises devraient être prises pour normaliser la vie des Iraquiens en rétablissant d'urgence des conditions de sécurité dans l'ensemble du pays, en reprenant la distribution de denrées alimentaires et en restaurant les services essentiels sociaux/publics, avec la pleine participation des Iraquiens eux-mêmes.

121. Le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 1483 (2003), qu'à l'exception des interdictions frappant la vente ou la fourniture à l'Iraq d'armes et de matériel connexe, toutes les interdictions portant sur le commerce avec l'Iraq et l'apport de ressources financières ou économiques à ce pays cessaient de s'appliquer. Il a également décidé d'éliminer progressivement le programme « pétrole contre nourriture » sur une période de six mois, à la suite de l'adoption de la résolution 1483 (2003), le 22 mai 2003. Comme le Conseil l'a demandé, je continuerai de m'acquitter des responsabilités qu'il m'a confiées en application des résolutions 1472 (2003) et 1476 (2003), en coordination avec l'Autorité, et de mettre fin durant cette période aux opérations du programme en cours, et de transférer à l'Autorité la responsabilité de l'administration des activités restantes.

122. Si l'élimination progressive du programme « pétrole contre nourriture » est une conséquence logique de la levée des sanctions, il sera essentiel que les entités responsables de l'administration effective du pays veillent à ce que la population iraquienne ait accès aux services essentiels nécessaires, et en particulier aux produits alimentaires et aux médicaments. Conformément au mandat énoncé dans la résolution 1483 (2003), le système des Nations Unies continuera de fournir une

assistance humanitaire et d'aider les Iraquiens dans leur difficile tâche de reconstruction.

123. Je tiens à rendre hommage à tous les membres des personnels international et national des Nations Unies, tant sur le terrain qu'au Siège, travaillant sous la direction du Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq et du Coordonnateur des opérations humanitaires, pour leur abnégation et pour les efforts dévoués qu'ils ont déployés afin d'alléger les souffrances de la population iraquienne dans des conditions très difficiles. Je tiens aussi à rendre un hommage particulier à notre personnel national qui a courageusement continué à acheminer les fournitures essentielles pendant toute la période du conflit.

## Annexe I

### **Répartition des recettes pétrolières totales entre les différents fonds et dépenses correspondantes, au 30 avril 2003**

1. Au 30 avril, 4 milliards 160 millions d'euros avaient été déposés sur le compte au titre de la phase XIII, comme l'autorisait la résolution 1447 (2002) du Conseil de sécurité, montant qui portait à 37 milliards 330 millions de dollars et à 28 milliards 780 millions d'euros la valeur totale des ventes de pétrole depuis le début du programme.

2. Les fonds reçus à ce jour au titre des recettes pétrolières et les dépenses correspondantes au 30 avril se répartissent comme suit :

a) Une somme de 19,7 milliards de dollars et une somme de 16 milliards 370 millions d'euros ont été affectées à l'achat de fournitures humanitaires par le Gouvernement iraquien, comme prévu à l'alinéa a) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). En outre, 847,1 millions de dollars et 1 milliard 140 millions d'euros correspondant aux intérêts accumulés par ces comptes étaient disponibles pour l'achat de fournitures humanitaires dans les gouvernorats du centre et du sud de l'Iraq. Les lettres de crédit émises au nom de l'ONU par la BNP Paribas pour le paiement des fournitures humanitaires ainsi que des pièces détachées destinées au secteur pétrolier en Iraq se sont chiffrées à environ 22,3 milliards de dollars et 15 milliards 770 millions d'euros et les paiements ont été de 19 milliards 530 millions de dollars et 9 milliards 40 millions d'euros au titre des phases I à XIII;

b) Un montant de 8 milliards 720 millions de dollars a été affecté à l'achat de fournitures humanitaires devant être distribuées dans les trois gouvernorats du nord de l'Iraq par le Programme humanitaire interorganisations des Nations Unies, comme prévu à l'alinéa b) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et comme révisé au paragraphe 2 de la résolution 1153 (1998). Les dépenses comptabilisées pour l'achat de fournitures humanitaires approuvées par le Comité se sont élevées à 5 milliards 990 millions de dollars;

c) Un montant de 17 milliards 960 millions de dollars a été viré directement au Fonds d'indemnisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). Un montant total de 314,8 millions de dollars a été affecté au financement des dépenses de fonctionnement de la Commission d'indemnisation jusqu'au 31 décembre 2003, et un montant de 16 milliards 930 millions de dollars a été affecté à divers versements dus au titre des réclamations des catégories A, C, D, E et F;

d) Un montant de 1 milliard 110 millions de dollars a servi à défrayer l'ONU des dépenses opérationnelles et administratives entraînées par l'application de la résolution 986 (1995), comme prévu à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution. Les dépenses administratives encourues à ce titre par l'ensemble des organismes des Nations Unies se sont élevées à 804,9 millions de dollars;

e) Un montant de 468,9 millions de dollars a servi à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'organisme qui lui a succédé, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations

---

Unies, créée par la résolution 1284 (1999) du Conseil, comme prévu à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995). Les dépenses de la Commission se sont élevées à 151,5 millions de dollars;

f) Un montant de 1,4 milliard de dollars a été réservé pour couvrir les frais de transport de pétrole et de produits pétroliers irakiens exportés, via la Turquie, par l'oléoduc Kirkouk-Yumurtalik, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) du Conseil et aux procédures adoptées par le Comité. Sur ce montant, 1,2 milliard de dollars ont été versés au Gouvernement turc;

g) Un montant de 209,5 millions de dollars a été viré directement au compte séquestre ouvert en vertu des résolutions 706 (1991) et 712 (1991) aux fins des paiements envisagés au paragraphe 6 de la résolution 778 (1992), comme prévu à l'alinéa g) du paragraphe 8 de la résolution 986 (1995) et, ultérieurement, au paragraphe 34 de mon rapport du 25 novembre 1996 (S/1996/978). Les versements effectués se sont élevés au total à 209,5 millions de dollars.

## Annexe II

### Lettres de crédit relatives aux recettes pétrolières et aux fournitures humanitaires au 30 avril 2003

#### Recettes pétrolières

(En dollars des États-Unis)

<i>Phase</i>	<i>Dernier dépôt</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit</i>
I	27 juin 1997	123	2 149 806 395,99
II	2 janvier 1998	130	2 124 569 788,26
III	30 juin 1998	186	2 085 326 345,25
IV	28 décembre 1998	280	3 027 147 422,35
V	25 juin 1999	333	3 947 022 565,12
VI	23 décembre 1999	352	7 401 894 881,57
VII	10 juillet 2000	353	8 301 861 931,46
VIII	5 décembre 2000	319	8 296 257 148,06
<b>Total</b>		<b>2 076</b>	<b>37 333 886 478,06</b>

#### Recettes pétrolières

(En euros)

<i>Phase</i>	<i>Dernier dépôt</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit</i>
VIII	29 décembre 2000	63	1 579 613 927,64
IX	5 juillet 2001	204	6 668 418 518,42
X	2 janvier 2002	216	5 916 743 692,25
XI	25 juin 2002	180	4 934 707 709,36
XII	9 janvier 2003	230	5 496 147 048,77
XIII	17 avril 2003	157	4 185 475 828,23
<b>Total</b>		<b>1 050</b>	<b>28 781 106 724,67</b>

## Lettres de crédit relatives aux fournitures humanitaires pour le compte ESB (59 %) et aux achats en vrac

(En dollars des États-Unis)

<i>Phase</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Paiements bancaires effectués à la livraison</i>
I	870	1 229 078 786,79	1 209 308 382,81
II	538	1 193 975 676,69	1 179 588 382,74
III	672	1 210 934 759,07	1 181 010 934,72
IV Fournitures humanitaires	718	1 601 338 031,83	1 548 413 959,25
IV Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	508	285 890 355,49	268 158 639,54
V Fournitures humanitaires	1 074	1 917 799 476,60	1 802 931 522,38
V Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	553	306 825 285,85	285 689 837,35
VI Fournitures humanitaires	1 760	3 709 323 164,78	3 116 234 499,68
VI Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	999	609 968 609,38	412 033 485,50
VII Fournitures humanitaires	2 481	4 442 009 282,24	3 867 089 913,34
VII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	915	601 913 094,16	405 001 563,68
VIII Fournitures humanitaires	1 758	4 802 866 923,82	3 952 236 429,59
VIII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	528	393 885 892,87	310 169 043,84
<b>Total</b>	<b>13 374</b>	<b>22 305 809 339,57</b>	<b>19 537 866 594,42</b>

## Lettres de crédit relatives aux fournitures humanitaires pour le compte ESB (59 %) et aux achats en vrac

(En euros)

<i>Phase</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Paiements bancaires effectués à la livraison</i>
VIII Fournitures humanitaires	386	887 934 537,14	559 124 851,52
VIII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	202	216 027 086,00	109 424 816,87
IX Fournitures humanitaires	1 352	4 011 886 271,62	2 836 249 509,34
IX Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	509	639 730 117,61	426 729 023,10
X Fournitures humanitaires	1 157	3 587 255 792,58	2 720 904 365,79
X Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	460	394 076 509,97	132 162 186,44
XI Fournitures humanitaires	882	2 715 561 063,72	1 782 651 384,72
XI Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	66	37 738 986,88	19 874 450,17

---

<i>Phase</i>	<i>Nombre de lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Valeur des lettres de crédit ouvertes</i>	<i>Paiements bancaires effectués à la livraison</i>
XII Fournitures humanitaire	565	2 214 973 698,51	450 448 930,26
XII Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	356	262 252 658,35	7 231 827,18
XIII Fournitures humanitaires	151	800 334 200,60	–
<b>Total</b>	<b>6 086</b>	<b>15 767 770 922,98</b>	<b>9 044 801 345,39</b>

---



## Annexe III

## Demandes reçues pour tous les secteurs au 12 mai 2003

## Demandes reçues au titre du compte ESB (59 %)

(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	<i>Ressources totales allouées au titre du plan de distribution</i>	<i>Demandes reçues</i>		<i>Demandes reçues par rapport aux ressources allouées</i>	<i>Demandes notifiées/ approuvées par le Secrétariat de l'ONU</i>		<i>Demandes examinées par le Bureau chargé du Programme Iraq<sup>a</sup></i>	
	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>
Fournitures humanitaires	43 235	22 526	47 210	109,19	7 719	17 782	575	3 263
Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	5 400	7 410	5 154	95,46	2 255	1 811	168	400
<b>Total général</b>	<b>48 635</b>	<b>29 936</b>	<b>52 364</b>	<b>107,67</b>	<b>9 974</b>	<b>19 593</b>	<b>743</b>	<b>3 662</b>

## Demandes reçues au titre du compte ESC (13 %)

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Part de ressources allouées</i>	<i>Ressources allouées à l'ONU<sup>b</sup></i>	<i>Ressources allouées pour les importations effectuées par l'ONU</i>	<i>Demandes reçues</i>		<i>Demandes notifiées/approuvées par le Secrétariat</i>	
				<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>
<b>Total</b>	<b>8 116</b>	<b>4 570</b>	<b>2 152</b>	<b>7 163</b>	<b>1 665</b>	<b>1 814</b>	<b>287,2</b>

<sup>a</sup> Y compris les demandes non conformes et celles qui ne font plus l'objet d'un examen.

<sup>b</sup> Représente le solde des fonds alloués aux organismes et programmes des Nations Unies, déduction faite de la part prélevée sur le compte ESC (13 %) pour les fournitures alimentaires, les médicaments et vaccins et les pièces détachées pour le secteur pétrolier qu'acquiert le Gouvernement iraquien à l'intention du pays tout entier, dans le cadre de l'arrangement concernant les achats en vrac.

<i>Demandes non conformes aux procédures fixées pour les marchandises figurant sur la liste<sup>b</sup>/ne faisant plus l'objet d'un examen</i>		<i>Demandes notifiées/traitées selon les procédures fixées pour les marchandises figurant sur la liste<sup>a</sup></i>		<i>Demandes approuvées par le Comité</i>		<i>Demandes renvoyées, mises en attente</i>		<i>Demandes bloquées, nulles et non avenues</i>
<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>
529	1 764,1	111	668,3	10 012	22 492	116	146,3	3 220
263	300,6	59	134,4	3 143	2 058	54	168,8	1 297
<b>792</b>	<b>2 065</b>	<b>170</b>	<b>802,7</b>	<b>13 155</b>	<b>24 550</b>	<b>170</b>	<b>315,0</b>	<b>4 517</b>

<i>Demandes examinées par le Bureau chargé du Programme Iraq<sup>a</sup></i>		<i>Demandes non conformes aux procédures fixées pour les marchandises figurant sur la liste<sup>b</sup>/ne faisant plus l'objet d'un examen</i>		<i>Demandes notifiées/traitées selon les procédures fixées pour les marchandises figurant sur la liste<sup>a</sup></i>		<i>Demandes approuvées par le Comité</i>		<i>Demandes nulles et non avenues</i>	<b>Montant total</b>
<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>	<i>Nombre</i>	<b>Valeur</b>
<b>8</b>	<b>8,91</b>	<b>24</b>	<b>2,3</b>	<b>8</b>	<b>34,85</b>	<b>5 012</b>	<b>1 330</b>	<b>282</b>	<b>1 058</b>

## Annexe IV

**Demandes approuvées à financer au moyen  
du compte ESB (59 %) (au 9 mai 2003)**

<i>Secteur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur</i>
Agriculture	459	932 882 040
Banque centrale d'Iraq	2	9 863 878
Communications/transports	150	566 191 458
Bâtiment	8	3 662 515
Éducation	187	437 860 545
Électricité	190	535 699 930
Denrées alimentaires	365	1 065 586 766
Traitement des denrées alimentaires	608	1 151 463 677
Santé	346	430 355 059
Logement	717	1 089 255 496
Industrie	140	74 355 112
Information	8	732 036
Justice	9	6 926 533
Pièces détachées destinées au secteur pétrolier	202	183 407 976
Affaires religieuses	4	12 438 259
Allocations spéciales	10	48 954 250
Eau et assainissement	205	604 522 291
Jeunesse et sports	1	4 730 355
<b>Total</b>	<b>3 611</b>	<b>7 158 888 177</b>